

REVUE TRIMESTRIELLE DE L'ASSOCIATION



LES FAREZ : DE VILLERS-POUICH A CAMBRAI
LE POSTILLON DE BONAVIS QUI AIDA NAPOLÉON III
LES GUILLOTINÉS DU CAMBRÉSIS (Première partie)
LA TERREUR A HONNECOURT, IWUY, SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS
LE CAMP DE CÉSAR A ÉTRUN
BANTOUZELLE : UN MUSÉE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

CAMBRÉSIS TERRE D'HISTOIRE

AVRIL 1994

NUMÉRO 9

Revue éditée par l'Association "**Cambrésis Terre d'Histoire**"

Siège social : Mairie de Les Rues des Vignes

Adresse : Boîte Postale 18 - 59258 Crèvecœur sur l'Escaut

Directeur de la Publication : **Nicolas DHENNIN**

Dépôt légal avril 1994

n° ISSN : 1148-2591

Revue imprimée par les Etablissements **DELALIN** à Raillencourt Sainte Olle

ÉDITORIAL

Par Robert ROLAND, Jean DOFFE et Arnaud GABET

Chers lecteurs,

Sous ce titre un peu pompeux, nous tenterons de répondre de la manière la plus précise possible à la question posée par M. et Mme P. et C. L. dans la revue "Cambrésis Terre d'Histoire" n° 7.

A l'aube de sa troisième année d'existence, "Cambrésis Terre d'Histoire" vous offre une nouvelle publication riche en informations et en anecdotes ayant pour cadre notre arrondissement de Cambrai.

Voilà tout juste 200 ans, Cambrai et le Cambrésis vivaient des moments particulièrement pénibles sous le Régime de la Terreur. C'est la raison pour laquelle cette période se trouve au centre de nombre des études de cette publication.

A la demande de nombreux lecteurs, nous vous proposons également les biographies de quelques personnages originaires du Cambrésis qui marquèrent de façon plus ou moins anonyme notre histoire. Une fois de plus, notre revue a souhaité mettre en exergue des initiatives personnelles qui restent trop méconnues : nous voulons parler de l'exposition permanente sur la Première Guerre mondiale à Bantouzelle et de l'intérêt pour un site historique comme "le camp de César" à Etrun.

Ce mois d'avril 1994 est également marqué par la parution du livre de Nicolas DHENNIN et de Pierre MOLLET : "L'Eglise de Thun-Saint-Martin", aboutissement de deux années de recherches intensives principalement entreprises aux Archives Départementales du Nord (les personnes intéressées par cet ouvrage trouveront un bon de commande à l'intérieur de cette revue).

Que cette introduction nous donne enfin l'occasion de remercier et de saluer pour son travail Monsieur André LEBLON, fondateur d'une association pour la défense du patrimoine cambrésien.

Voici maintenant, plus précisément, ce que "Cambrésis, terre d'histoire" vous propose ce trimestre :

LES ILLUSTRES ORIGINES DE FENELON FAREZ (1793-1862), FONDATEUR DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE CAMBRAI

Par Robert ROLAND, Jean DOFFE et Arnaud GABET Pages 3 à 17

LE POSTILLON DE BONAVIDE QUI AIDA NAPOLEON III

Par Suzanne BUCHENET Pages 17 à 21

BICENTENAIRE DU SEJOUR DE JOSEPH LE BON A CAMBRAI (MAI-JUIN 1794).

LES GUILLOTINES DU CAMBRESIS (Première partie)

Par Cambrésis Terre d'Histoire Pages 22 à 30

SOUVENIRS DE LA TERREUR EN CAMBRESIS

Par Cambrésis Terre d'Histoire Pages 31 à 41

LE CAMP DE CESAR A ETRUN. PROSPECTIONS THEMATIQUES (1991)

Par Germaine LEMAN-DELERIVE Pages 42 à 45

"UN MUSEE DU SOUVENIR DE LA PREMIERE GUERRE" A BANTOUZELLE

Par Hubert DEBUT Pages 46 à 50

LE COURRIER DES LECTEURS

LES INFORMATIONS-MANIFESTATIONS-PUBLICATIONS DE L'ASSOCIATION

LES ILLUSTRES ORIGINES DE FENELON FAREZ (1793-1862), FONDATEUR DE LA CAISSE D'EPARGNE DE CAMBRAI (Première partie : De Villers-Plouich à Cambrai)

Par Robert ROLAND, Jean DOFFE et Arnaud GABET

Sous ce titre un peu pompeux, nous tenterons de répondre de la manière la plus précise possible à la question posée par M. et Mme P. et C. L. dans la revue "Cambrésis Terre d'Histoire" n° 7.

Cette étude qui se veut à la fois généalogique et historique racontera (documents à l'appui) les destinées bien particulières des membres de la famille FAREZ depuis la fin du XVI^{ème} siècle jusqu'au XIX^{ème} siècle. La variété des situations nous permettra successivement de faire connaissance avec un capitaine d'infanterie au service des Archiducs, avec de puissants fermiers de Fontaine-au-Pire, d'Haucourt et de Villers-Plouich et surtout avec le célèbre révolutionnaire Maximilien FAREZ, avec le fondateur de la Caisse d'Epargne Fénelon FAREZ et avec un des premiers disciples de la psychanalyse le docteur Paul FAREZ...

Dans cette première partie, nous vous proposons d'examiner une partie de la descendance de Théodore FAREZ, prévôt de Villers-Plouich (originaire de Fontaine-au-Pire), ancêtre à la cinquième génération de Fénelon FAREZ, fondateur de la Caisse d'Epargne...

Théodore FAREZ naquit probablement vers 1630 à la ferme de Besin (paroisse de Fontaine-au-Pire), de l'union de Pierre FAREZ et de Jeanne LEDUC.

Vers 1650, il épousa en premières noces Marie BAILLEUL. Cette alliance est certainement à l'origine de l'implantation des FAREZ à Villers-Plouich. Il est cependant curieux de remarquer que dès 1674, on a un neveu de Théodore (Bon FAREZ) domicilié à Villers-Guislain, village voisin de Villers-Plouich. Très rapidement, Théodore qui est issu d'une prestigieuse famille de censiers, qui a lui-même le "*statut de laboureur*" (plus haut échelon dans la hiérarchie de ceux qui travaillent la terre au village) et qui a probablement épousé une riche héritière de Villers-Plouich peut prétendre à la gestion des affaires villageoises.

On sait qu'avant sa mort, Théodore FAREZ est prévôt de Villers-Plouich, c'est à dire "*l'homme du seigneur*", le personnage à la tête de l'échevinage... En secondes noces, il épousa Isabelle MALLET (apparentée aux fermiers de la Cense du Flos, à Marcoing) et mourut peu de temps après, c'est à dire entre le 25 février 1682 et le 15 novembre 1684.

Du premier lit, il eut au moins cinq enfants. Trois fils : Charles Dominique, Olivier et Noël (qui va suivre) et deux filles :

* Marie-Adrienne qui épousa par contrat du 27.01.1674 (A.D.59, 2E26-13) Nicolas LANTHIER, prévôt de l'abbaye de Vaucelles et censier de "*la Bassecourt*" (ferme à proximité des bâtiments conventuels appartenant aujourd'hui à la famille DUJARDIN), le fils d'un fermier de Bonne-Enfance. Charles-Dominique FAREZ (frère) et Bon FAREZ (cousin germain) furent les témoins de cette union.

* Jeanne qui épousa par contrat du 25.01.1682 passé au Catelet devant Maître Jean LE VAUSTRE, notaire royal au bailliage de Vermandois, à Saint-Quentin, et de Charles PATIN, notaire apostolique à Cambrai (A.D.59, 36H 1077) Laurent HANQUET, demeurant à Villers-Outréaux, fils de laboureur, en présence de Isabelle MALLET, sa belle-mère, Noël FAREZ et Olivier FAREZ, ses frères, Nicolas LANTHIER et MARY FAREZ, son beau-frère et sa sœur, et de Bon FAREZ, son cousin germain.

Noël FAREZ, probablement né à Villers-Plouich vers 1650-1660 et décédé dans ce même village avant le 20.02.1716 (A.D.59, J 142961/10) n'a laissé que peu de traces. On ne sait uniquement que ce censier de Villers-Plouich épousa le 15.10.1684 Marguerite POUILLAUDE, fille de Philippe POUILLAUDE, fermier des moulins de Selles et de Marguerite DESVIGNES. L'étude de la famille de l'épouse de Noël FAREZ (dans le cadre de l'histoire de la ferme du Bocquet à Marcoing, Cf : C.T.H. n° 6) nous permet encore d'affirmer qu'il s'agit là d'une brillante alliance.

De cette union, Noël FAREZ eut au moins cinq enfants :

- * Jean-François (qui va suivre).

- * Philippe Joseph, auteur de la branche FAREZ d'Avesnes-le-Sec (voir plus loin).

- * Jeanne-Bonne qui épousa Joseph GILLIOT, maître de poste à Metz-en-Couture.

- * Marie-Anne (décédée avant le 22.12.1731; A.D.59, 7G 753) qui épousa par contrat du 24.09.1721 devant Maître QUEULAIN, notaire à Cambrai, Pierre Joseph DUPONT, fermier de Marcoing et cousin de Jean-François de LA CATOIRE, seigneur de ce village. Ce mariage se fit en présence du seigneur, de Philippe Joseph FAREZ et Jean-François FAREZ, frères de la mariée et de Jean-Philippe DESVIGNES, échevin de Cambrai, cousin de la mariée.

- * Noël Maximilien FAREZ qui se constitua d'appréciables revenus en devenant receveur de la terre et seigneurie d'Ytres et qui de son union avec Marie-Anne-Josèphe BONIFACE eut Louise-Agathe FAREZ, abbesse de Fontenelle, puis institutrice pendant la Révolution (née vers 1748 à Saint-Martin Rivière, décédée à Valenciennes le 17.03.1820) et Jean-Théodore César FAREZ (né vers 1759 à Saint-Martin-Rivière, décédé à Cambrai le 4 nivôse an 10, époux d'Albertine BLASIAUX).

Jean-François FAREZ, fermier à Villers-Plouich, né vers 1685-1695 épousa par contrat du 30.12.1721 passé devant Maître QUEULAIN, notaire à Cambrai (A.D.59, 2E26-435) Marie-Scholastique CREPIN (décédée avant le 12.08.1740; A.D.59, 5G 84), fille de Jean-Baptiste, censier de Bonavis, et de Marie-Elisabeth SAUTOIS. La famille SAUTOIS était installée dans cette puissante ferme de l'abbaye de Vaucelles depuis au moins 1664 et Arnoul CREPIN, le frère de Marie-Scholastique allait devenir en 1749 le premier maître de poste du relais créé à Bonavis après la construction de la route menant à Péronne, puis à Saint-Quentin.

L'examen de ce contrat de mariage permet de mesurer l'aisance des FAREZ de Villers-Plouich :

" La mère de l'époux rétrocède à son fils le droit de bail et occupation de la maison, cense et autres édifices où elle fait sa demeure audit Villers-Plouich ainsi que cent mencaudées de terres labourables ou environ appartenant à plusieurs particuliers pour lui en jouir au titre du jour de son mariage... La mère donne aussi la brasserie et les ustensiles servant à celle-ci, existant dans l'héritage et bâtiments qu'elle occupe... Le fils devra fournir annuellement à sa mère un porc grès et douze rasières de soucrion, il devra lui laisser en outre la jouissance des terres situées à Flesquières... si la mère se retire, elle pourra prendre un lit garni, une garde robe, un coffre, quatre plats, une douzaine d'assiettes d'étain et quelques autres pièces de ménage dont elle aura besoin... lorsque son frère Noël Maximilien aura pris état honorable de mariage ou de religion ou aura atteint l'âge de 25 ans, l'époux devra donner à sa mère 600 florins... "

De cette union allait naître sept enfants :

- * Noël (qui va suivre).

- * Rosalie, qui épousa par contrat du 25 septembre 1759 passé devant Maître BARET, notaire à Cambrai (A.D.59, 2E26-93) Jean-Ignace RICHARD, fermier de Ramillies.

* Madeleine Joseph, qui épousa Nicolas BIDENT aubergiste à Cambrai.

* Quatre autres enfants dont nous ignorons l'identité (peut-être Marie Augustine FAREZ qui épousa Michel LOBRY, fermier de l'abbaye d'Anchin à Villers-Plouich ? Cf : 1H 914, A.D.N.)...

Noël FAREZ n'a guère laissé beaucoup de traces. On sait seulement que ce fermier-lieutenant de Villers-Plouich né vers 1730 épousa une demoiselle du lieu nommée Anne Joseph PUCHE, que le couple était assez aisé puisqu'il permit à ses enfants d'effectuer des études au Collège de Cambrai...

De cette union devait naître en effet au moins trois enfants :

* Maximilien, le célèbre révolutionnaire cambrésien (qui suit).

* Louis-Alexandre, cultivateur à Villers-Plouich, décédé en 1833 ou 1842 (voir plus bas).

* Marie-Rosalie FAREZ, demeurant à Villers-Plouich.

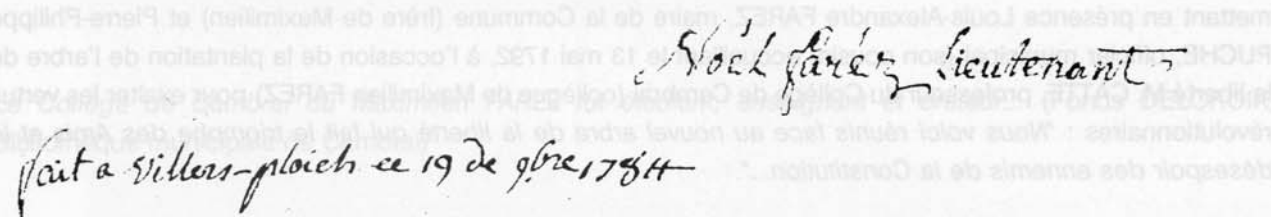
Après ce rappel de l'ascendance de Maximilien FAREZ, il conviendrait d'observer dans quel cadre le futur homme politique passa son enfance.

Il faut tout d'abord savoir qu'à la veille de la Révolution, la majeure partie du village de Villers-Plouich (hormis les hameaux de La Vaquerie et de Beaucamp) ne faisait pas partie de la province du Cambrésis, mais (comme Gouzeaucourt) de la province d'Artois.

Si quelques PUCHE (membres de la famille maternelle de Maximilien FAREZ) sont signalés à La Vaquerie (qui dépendait pour une part de l'abbaye de Cantimpré de Cambrai, d'autre part de la seigneurie de Crèvecœur), on ne signale aucun FAREZ dans ce hameau avant le XIX^{ème} siècle (Cf. HARY, Michel. Histoire de La Vaquerie).

Il importe de noter que si le hameau de La Vaquerie comprend pour l'essentiel de puissants cultivateurs assez aisés et conservateurs, on trouve à Villers-Plouich dès avant la Révolution de nombreux petits exploitants s'opposant farouchement au régime en place. Parmi les prénoms choisis par les FAREZ à la fin de l'Ancien Régime, on trouve par exemple un Mably. Ce prénom ne célèbre-t-il pas le fameux Gabriel BONNOT de MABLY (1709-1785) qui fut en son temps un des précurseurs du socialisme communautaire...

Quoiqu'il en soit, nous verrons que ces différences sociales et mentales au sein du bourg de Villers-Plouich auront leurs répercussions quand surgira la Révolution.



Noël Farez lieutenant
fait à Villers-plouich ce 19 de jbre 1784

Signature de Noël FAREZ, lieutenant de Villers-Plouich, père du célèbre révolutionnaire (1H 616, A.D.N.)

Le rôle des FAREZ à Villers-Plouich pendant la Révolution

Lorsque le Roi demanda au peuple de faire part de ses doléances, les habitants de Villers-Plouich apportèrent au bailliage royal et Gouvernance d'Arras un cahier particulièrement sévère envers le régime en place et à ce titre le cahier de doléances de Villers-Plouich peut être considéré comme original.

Le premier avril 1789, vingt "députés" de la communauté de Villers-Plouich (dont le lieutenant Noël FAREZ, son et son fils Maximilien...) se rassemblèrent pour critiquer le système féodal et pour proposer des solutions à la monarchie. Le lyrisme, l'audace du discours ainsi que la précision des articles de griefs prouve que le texte fut rédigé par des hommes "éclairés" comme... Maximilien FAREZ.

"Nous nous empressons de soumettre aux lumières de cette assemblée patriotique les observations que notre reconnaissance envers le Roi et l'amour de la patrie nous ont dictées... le laboureur a la douleur de se voir arracher tous les ans des productions qui devraient charger ses greniers, remplir la crèche de ses troupeaux et féconder ses guérets... la perception en nature est faite par des étrangers qui sont aux yeux des cultivateurs des sangsues de leur terroir qu'ils haïssent comme autant d'usurpateurs !... Puisque nous ne sommes plus au temps où la dîme étoit nécessaire au clergé, puisque le clergé est assés riche pour pouvoir la sacrifier aux intérêts du Roi, puisque quelques uns de ses membres ont assés de patriotisme pour le proposer, l'administration pourroit peut-être appliquer la moitié du produit de cette imposition à la liquidation des dettes de l'Etat... le cultivateur se croiroit trop heureux de pouvoir racheter la perception en nature qu'il abhorre, tribut souvent arraché à une famille indigente pour être versé dans les greniers immenses de l'opulence. Ces réclamations sur la dîme paraîtront peut-être trop fortes à ceux contre qui nous les avons dirigées, mais l'amour du bien public et de la vérité ne nous permettent pas d'avoir égard à leur avantage particulier; nous oublierons même un instant nos intérêts personnels pour demander l'égale répartition des impôts sur les trois Ordres, dans la juste proportion des biens qu'ils possèdent. Exposés aux représailles des deux ordres privilégiés, la crainte de voir retomber sur nous le fardeau qu'on doit nécessairement leur imposer ne peut nous faire garder un silence pusillanime... Nous donnons en outre un entier assentiment à toutes les demandes des communautés qui peuvent tendre à soulager le peuple, à assurer la liberté des citoyens, à affermir la puissance royale et établir la paix et la concorde entre les trois ordres".

Au début de la Révolution, ce ne fut pourtant pas ces "avant-gardistes" qui dirigèrent le village. En effet, lors des premières élections municipales (18 février 1790), le lieutenant Noël FAREZ qui avait "convoqué par affiches et cries publics" tous les citoyens actifs refusa de faire partie des douze notables de la nouvelle municipalité. M. RICHE, curé du lieu, fut élu avec quelques puissants censiers... Une lettre adressée par le procureur de la commune au District le 6 mars 1791 témoigne de cette faible ferveur pour la Révolution : *"On se plaint plus que jamais de la constitution; de ce côté là, l'ouvrier sans travail; le marchand sans vendre se plaint; le pauvre dit j'étais pauvre et j'étais secouru, mais à présent, je serais rebuté partout parce qu'on a trop à payer; s'il est possible, faites que l'ouvrier travaille et que le pauvre soit secouru"...* (L 6544, A.D.N.).

Lorsque les Jacobins arrivèrent au pouvoir, c'est pourtant tout naturellement Louis-Alexandre FAREZ, (frère de Maximilien), farouche défenseur des "idées nouvelles" qui fut élu maire. Dans le fonds DELLOYE (liasse 31, pièce n° 4, BMC), on peut découvrir un document tout à fait intéressant mettant en présence Louis-Alexandre FAREZ, maire de la Commune (frère de Maximilien) et Pierre-Philippe PUCHE, officier municipal (son cousin) accueillant le 13 mai 1792, à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté M. CATTE, professeur du Collège de Cambrai (collègue de Maximilien FAREZ) pour exalter les vertus révolutionnaires : *"Nous voici réunis face au nouvel arbre de la liberté qui fait le triomphe des Amis et le désespoir des ennemis de la Constitution..."*.

A partir de cette date, nous n'avons plus jugé nécessaire de poursuivre l'évolution politique de la famille FAREZ pendant la Révolution, puisque désormais, c'est Maximilien qui allait définitivement tenir le "haut du pavé". Signalons toutefois que le nom de Louis-Alexandre FAREZ apparaît au sein des almanachs (sous l'Empire) au côté des plus puissants cultivateurs de l'arrondissement.

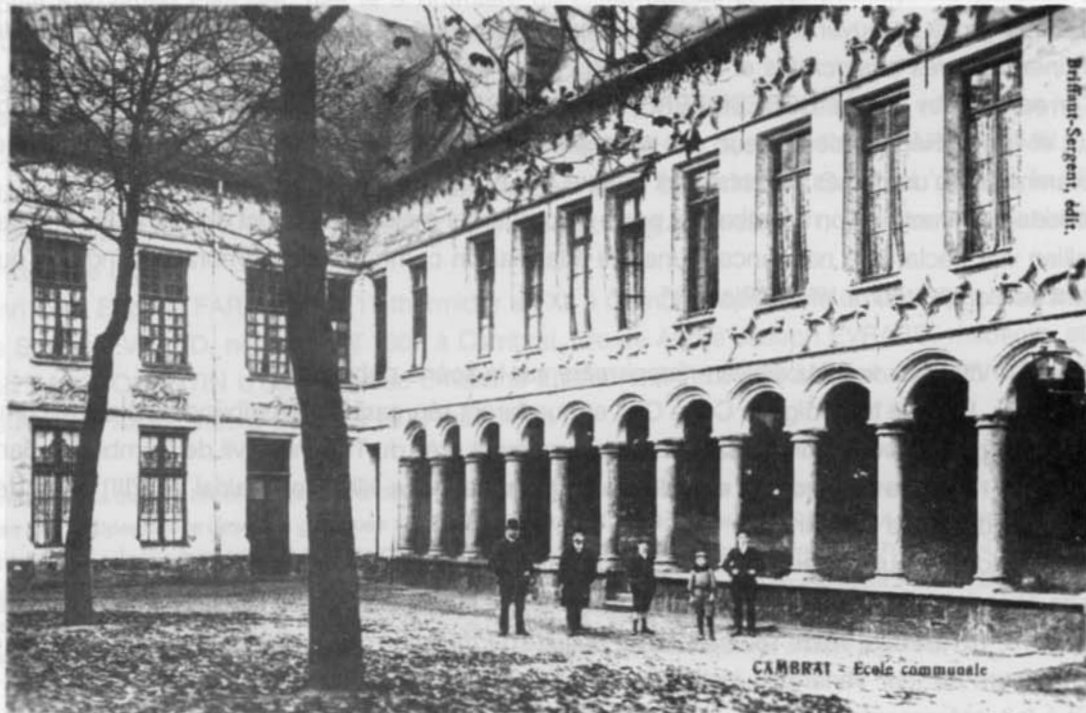
Après ces quelques mots sur l'environnement familial de Maximilien FAREZ, présentons ce personnage haut en couleur qui fut sans nul doute le membre le plus célèbre de la famille.

Maximilien FAREZ naquit donc à Villers-Plouich en 1769. Après des études brillantes au Collège de Cambrai (lauréat de la classe de Rhétorique en 1785 si l'on en croit Achille DURIEUX (Le Collège de Cambrai, page 121), il envisagea en 1789 d'entâmer une carrière juridique, cependant, il fut nommé le 13 mars 1791 professeur de Belles-Lettres dans ce même collège de Cambrai. A partir de cette date, il demeura communément au 227 de la rue de la Vaucelette à Cambrai.

Vivement enthousiasmé par les mouvements révolutionnaires, le jeune Maximilien FAREZ connut également un engagement politique précoce.

En mai 1790, avec des amis du Collège de Cambrai, il créa *"la Société des Amis de la Constitution"*, adaptation cambrésienne du fameux *"Club des Jacobins"*.

La Société d'Emulation de Cambrai qui a publié une lettre de cette société du 24 juin 1791 adressée au Directoire du Département du Nord témoigne déjà de la virulence oratoire de FAREZ (qui a été élu président de la *"Société des Amis de la Constitution"* au début du mois). L'étude des propos qui seront tenus ensuite par FAREZ contre les prêtres réfractaires précise encore l'état d'esprit de notre personnage à cette époque.



Le Collège de Cambrai où Maximilien FAREZ fut étudiant, enseignant et orateur... (Fonds DELCROIX, Bibliothèque municipale de Cambrai)

Parallèlement à son activité politique et professionnelle, FAREZ acquiert une certaine notoriété dans le domaine de la justice. En effet, la république est-elle à peine proclamée (septembre 1792) qu'il est élu assesseur de la justice de paix, puis bientôt juge de paix.

C'est également à cette époque que Maximilien épouse à Ribécourt (chef-lieu du canton de Villers-Plouich) Ernestine Joséphe SAINT-QUENTIN, la fille de Jean-Marie SAINT-QUENTIN, riche marchand-orfèvre de Valenciennes et de Marie Joséphe MARCQ...

Si les événements le conduisent bientôt à abandonner son poste d'enseignant au Collège de Cambrai (lors de la fermeture de celui-ci), à rejoindre le Conseil municipal, on sait d'ores et déjà que Maximilien FAREZ est un homme qui fera parler de lui dans les années à venir...

Soutenant de toutes ses forces la politique de déchristianisation, nous savons que c'est ce personnage qui demanda la débaptisation des rues de Cambrai dont les noms rappelaient un peu trop à son goût l'Ancien Régime et la Religion...

Lorsque vint l'invasion Autrichienne, Maximilien FAREZ était donc tout disposé à imposer à Cambrai un régime de terreur : le zèle qu'il déploya au sein du nouveau Comité de Salut Public (à partir d'août 1793).

On sait notamment que l'agent national s'employait à donner un caractère grandiose aux grandes fêtes civiques (Cf. Decadi 30 nivôse de l'An 3 : fête du malheur où fut faite l'inauguration d'une statue représentant la bienfaisance nationale et où furent distribués des secours aux cultivateurs, artisans, vieillards, infirmes, mères et veuves chargées d'enfants).

L'exercice de la fonction de procureur-syndic du District de Cambrai (à partir de décembre 1793) lui valut également la bienveillance des autorités...

Si l'éloge funèbre de Maximilien FAREZ prononcé par le député CORNE vise à réhabiliter le personnage en indiquant que celui-ci ne soutint pas Joseph LE BON "*ce représentant du peuple frénétique qui tâcha le pavé de Cambrai*", nous savons qu'il en fut tout autrement.

En effet, FAREZ s'employa à trouver un digne logement au représentant du peuple, puis encouragea la politique visant à guillotiner "*tous les aristocrates et fanatiques*".

Lorsque la Terreur prit fin et que ROBESPIERRE et LE BON furent éliminés, Maximilien FAREZ eut beau dénoncer haut et fort le Régime de Terreur, ses adversaires s'employèrent à l'éliminer de la vie politique en prétextant notamment qu'un de ses parents avait émigré (An IV)...

Pendant la période du Directoire, on lui retira son poste de procureur-syndic du District de Cambrai et lorsqu'en l'an IV Maximilien vint déclarer la naissance d'une fille à la maison commune de Cambrai, on indique que le père de l'enfant est "*cultivateur à Villers-Plouich*".

Il fallut attendre l'An VIII pour voir Maximilien réapparaître sur la scène publique.

En effet, à cette date, lorsque fut rédigé le Code Civil et que furent réorganisés les tribunaux, c'est Maximilien FAREZ qui fut choisi pour devenir commissaire du gouvernement près du Tribunal civil de Cambrai...; dans le domaine politique, il recouvra sa place au sein du Conseil général de la ville (1er prairial an VIII) et en devint même secrétaire au début de l'Empire...

A partir de cette période, il eut également une vie associative très poussée : M. LEFEVRE nous rappelle qu'il s'affilia à la loge Thémis en 1800 (membre en 1804, chevalier de l'Orient le 30 mai 1805, vénérable de Thémis en 1815, 1817, 1818, 1819, 1825, 1826, 1827, 1828); la Société d'Emulation de Cambrai aime enfin rappeler qu'il fut un des fondateurs de leur vénérable institution et qu'il rédigea à ce titre dans les premiers tomes des mémoires tout à fait intéressants...

La consécration arriva pourtant le 5 vendémiaire an XIV (1806) lorsqu'il fut désigné par le Sénat Conservateur pour représenter au Corps Législatif le Département du Nord. La confiance pour cette fonction de député lui fut renouvelée le 8 mai 1811.

Les services qu'il rendit à la nation lui permirent d'obtenir en 1814 la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur. L'examen des listes de censitaires nous permet d'affirmer qu'il jouissait à cette époque d'une fortune appréciable (40^{ème} contribuable cambrésien avec 615 francs de contribution en 1812).

Pendant la période des Cent-Jours, le collège électoral du département du Nord l'appela à la Chambre des Représentants par 34 voix sur 63 votants...

FAREZ ne marqua guère son activité législative d'une trace indélébile, on ne retiendra de lui que le dépôt en 1814 d'un projet de loi sur la responsabilité des ministres...

Quoiqu'il en soit, lorsque les Bourbons revinrent sur le trône de France, Maximilien FAREZ, "*ancien jacobin devenu serviteur de l'Empire*" fut à nouveau écarté des affaires. On lui défendit même d'exercer tout emploi public pendant cette première Restauration.

Ses compétences juridiques lui permirent cependant de subvenir à ses besoins grâce à une activité d'avocat consultant.

C'est une nouvelle Révolution, celle de 1830, qui rendit à Maximilien FAREZ nombre de ses activités d'antan... En effet, dès le 6 août 1830, FAREZ fut choisi comme Sous-Préfet de l'arrondissement, (il ne tarda pas à retrouver sa place au sein du Conseil Général de la ville).

Dix jours plus tard, son ami DUPONT de l'EURE, garde des Sceaux, lui apprenait qu'il était nommé Procureur de la Cour Royale de Douai.

Après quarante années passées à Cambrai, c'est certainement avec un certain déchirement que Maximilien FAREZ quitta notre ville..., abandonnant ses amis et nombre de ses activités associatives pour devenir le 12 novembre 1834 Président de la Chambre à la Cour Royale de Douai.

C'est dans cette ville qu'il mourut, à l'âge de 72 ans, entouré de l'affection de tous les siens, le 20 juin 1841.

De son union avec Marie Ernestine Josèphe SAINT-QUENTIN, Maximilien FAREZ eut plusieurs enfants :

- 1) Fénelon Maximilien Lycurgue(*), né le 06.02.1793 à Cambrai, dont la biographie suit.
- 2) Sophie Perpétuée Félicitée, née le 5 brumaire an III (la naissance est déclarée en présence de Martin BRACQ, commissaire du District pour les bibliothèques).
- 3) Virginie Désirée Victoire, née le 29 prairial an IV à Cambrai.
- 4) Epaminondas(*) Félix Théodore, né le 26 pluviose an VI à Cambrai, décédé le 6 ventôse an VI.
- 5) Lucrèce(*) Ernestine Rosalie, née en frimaire an VII à Cambrai, décédée le 1er nivôse an VIII.
- 6) Miltiade(*) Honoré Solon(*), contrôleur aux sondes, né le 02.11.1800 à Cambrai, épousa le 15.12.1830 à Wazemmes Marie Anne Adélaïde OUZIAUX, née à Bourbourg le 26.09.1801, fille des feus Casimir Joseph et Marie-Eugénie LEST.
- 7) Henri Félix Eugène FAREZ, né le 11 thermidor an XII à Cambrai, épousa le 06.06.1831 sa cousine Eléonore Aimée Sophie EVRARD, née en avril 1807 à Cambrai, fille de André Joseph EVRARD, médecin, et de Sophie Joseph SAINT-QUENTIN d'où : Thérèse Ernestine Eléonore FAREZ née à Cambrai le 25 août 1838, Virginie Cécile Aimée FAREZ, née à Cambrai le 27 mai 1841.

(*) On remarquera dans le choix des prénoms des enfants de Maximilien FAREZ une certaine prédilection, une certaine admiration pour les pères de l'indépendance des cités grecques : LYCURGUE est un de ces législateurs mythiques qui apporta une "constitution" à la cité de Sparte (IX^{ème} siècle avant J-C); EPAMINONDAS était un homme d'état béotien qui assura vers 370 avant J-C l'hégémonie de la cité de Thèbes; MILTIADÉ était le fameux général athénien qui vainquit les Perses à Marathon en 490 avant J-C; SOLON était un homme d'Etat qui jeta les bases de la démocratie à Athènes et qui fut à l'origine de l'essor de cette cité au VI^{ème} siècle av. J-C. Par contre LUCRECE est une dame romaine dont la mort en 509 avant J-C servit de prétexte pour renverser la royauté à Rome.



La maison de Maximilien FAREZ à Cambrai (actuellement numéro 4 de la rue de la Vaucelette)

*Messieurs,

"L'homme vénérable que nous venons de mettre dans la tombe m'honora de son amitié. C'est mon seul titre pour rappeler ici, en quelques simples paroles, cette noble vie qui vient de se terminer trop tôt.

M. FAREZ appartient à cette génération qui sera grande à jamais dans la mémoire des hommes. En 1789, il avait 20 ans; avec une haute intelligence cultivée par une éducation forte, il avait un cœur chaud qui battait d'enthousiasme à toutes les grandes choses qui se disaient, qui se préparaient, qui s'accomplissaient alors, et cette révolution, au nom de la raison et du droit, que jeune homme il saluait de toute l'ardeur de son âme, pendant 50 ans, à travers bien des mauvais jours, il l'a défendue avec fermeté virile et cette constance qui fait les beaux caractères.

"Dans les temps difficiles, les hommes forts prennent vite leur place. En 93, déjà M. FAREZ, avocat, avait été porté par les suffrages de ses concitoyens à la magistrature de paix et aux fonctions municipales. Il fut alors nommé procureur-syndic auprès du directoire exécutif de l'arrondissement de Cambrai, puis agent national. C'est une rude épreuve que d'occuper la scène politique à l'époque de ces grandes crises de la vie des peuples où l'homme est jeté hors de toutes les voies connues, où toute modération est sans cesse en danger de s'abaisser jusqu'à la faiblesse, et toute énergie de s'exaspérer jusqu'au crime. Cette épreuve, M. FAREZ l'a traversée comme peu d'hommes ont eu le bonheur de le faire, parce que sa raison était ferme, et son cœur d'une inaltérable pureté.

"Ainsi, dévoué sans restriction aux principes de la révolution et à la cause nationale, pour affermir les uns au-dedans, pour défendre l'autre contre les attaques impies de l'étranger, il déployait dans ses fonctions un zèle infatigable, un patriotisme que le danger même exaltait. C'est lui qui, le jour où le général autrichien Deboros sommait la place d'ouvrir ses portes aux puissances coalisées, inspirait à la commune de Cambrai une de ces réponses dont le fier laconisme disait assez aux ennemis de la France à quels hommes ils avaient affaire. Mais cette révolution qu'il aimait et qu'il soutenait si bien, il l'aurait voulue pure. Son cœur honnête se soulevait d'indignation et de dégoût à la vue de tout le sang dont un représentant du peuple frénétique, tâchait le pavé de Cambrai et plus encore la cause qu'il prétendait servir. Pendant trois mois, lui, premier fonctionnaire administratif, il s'abstint de mettre les pieds chez cet homme investi d'un si terrible pouvoir, sauf un seul jour où il vint défendre contre sa colère un directeur d'hospice qu'une dénonciation stupide envoyait à la mort. Il ne savait pas taire, d'ailleurs, sa pitié pour les victimes; et lui-même déjà il était suspect, quand le 9 thermidor arriva.

"Singulières vicissitudes des temps de révolutions ! En l'an IV M. FAREZ perd ses fonctions comme parent d'émigré, un des membres de sa famille s'étant retiré sur le territoire étranger à la suite du siège de Valenciennes. En l'an VIII, à la réorganisation des tribunaux, il est nommé commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Cambrai; les suffrages de ses concitoyens le portent au conseil général du département du Nord. Bientôt après, à la presque unanimité des voix des électeurs du département réunis au chef-lieu, il est élu membre du corps législatif, et sa carrière législative ne se termine qu'en 1815, au jour des plus grands revers de la France.

Sous l'empire, la vie parlementaire avait peu d'éclat et la tribune était souvent muette; mais pour des cœurs sincèrement patriotes, il y avait aussi de la grandeur dans ce silence. Malgré les justes griefs de la liberté, ce n'était pas le moment d'accuser en son nom l'homme qui personnifiait vraiment au-dehors la révolution française, qui la défendait par son génie et soutenait incessamment sur les champs de bataille l'effort de toute l'Europe coalisée. Forcément éloigné de la politique, M. FAREZ reporta toute l'activité de son esprit et le fruit de ses études de jurisconsulte sur les travaux de législation et conquit dans l'assemblée un rang honorable. A la session de 1809 il en fut nommé secrétaire.

En 1814, M. FAREZ, qui avait pris au sérieux la charte octroyée, en demande tout d'abord le complément et la garantie par une proposition de loi sur la responsabilité des ministres. Il soutint avec énergie, avec succès, la discussion qui s'engagea à ce sujet. Mais le gouvernement prit ombrage d'une proposition qui aurait rendu l'arbitraire dangereux et la session fut close précipitamment.

Aux Cent-Jours, dans cet extrême péril de l'indépendance nationale, M. FAREZ fut encore honoré de la confiance publique et envoyé par le département du Nord à la chambre des représentants. Waterloo vint, et dans ce grand deuil de son pays, M. FAREZ eut sa part aussi d'infortunes particulières. Les passions politiques étaient déchaînées; elles s'acharnèrent sur ce bon citoyen. Il perdit son emploi; il se vit dans sa ville natale indignement calomnié, insulté, désigné même aux fureurs de la réaction. Mais comme il arrive aux hommes d'une forte trempe, M. FAREZ grandit par la persécution. Fort de sa conscience, devant la calomnie, il fut impassible. Il imposa à ses ennemis, et quand la fièvre fut passée, eux-mêmes furent honteux de leur injustice; de toutes parts la confiance de ses concitoyens vint trouver dans le cabinet d'avocat qu'il avait ouvert et où il fut pendant quinze ans une des lumières du pays et le pacificateur des familles.

Mais une autre satisfaction lui était réservée. Vieillard, il devait voir une révolution qui réveillât ses plus chers souvenirs et qui s'annonçât belle comme celle qu'il avait salué avec tant d'élan dans sa jeunesse; il devait être porté par ce nouveau mouvement populaire à une éminente position. M. FAREZ, n'oublions pas ce titre d'honneur, était l'ami de Dupont de l'Eure. Dupont de l'Eure, garde des sceaux, voulut avoir FAREZ en qualité de procureur général à la cour royale de Douai.

Ici, Messieurs, la vie de M. FAREZ se confond presque avec la nôtre, et je n'ai plus rien à apprendre à personne d'entre vous. Vous l'avez tous vu cet homme de bien, soit dans l'accomplissement de ses devoirs de magistrat, soit dans la modestie de ses vertus privées. Quelle simplicité alors qu'on élève ! Quelle mansuétude au milieu d'une crise politique et dans l'exercice d'une redoutable mission ! Quel calme alors que la fureur politique s'éloigne de lui ! Quelle droiture et quelle constance de convictions toujours ! Et puis jamais de haine dans ce noble cœur ! Et comme il était affectueux et bon ! Aussi nous sommes ici beaucoup qui l'avons aimé. Tous nous l'avons honoré et nous le citerons longtemps comme modèle.

"Hélas ! alors que nous nous plaisions, en contemplant ce beau vieillard, à lui prédire de longs jours encore, un mal caché suspendait parfois les battements de son cœur, mimait au-dedans cette vigoureuse organisation. La souffrance éprouva son courage sans l'altérer. La mort vint vite pour lui et à peine permit-elle que ses nombreux enfants se pressassent autour de son lit pour recevoir ses derniers adieux.

"A l'étendue de notre deuil nous comprenons la douleur de ces dignes fils de M. FAREZ qui arrosent cette tombe de leurs larmes. Mais n'y a-t-il pas pour eux, par la pensée et dans le spectacle même de ces funérailles, de bien hautes consolations ! Ils voient quel hommage d'un profond regret toute une ville rend à la mémoire de leur père. Ils ont droit d'être fiers de son nom, fiers du reflet que sa vie si pure projette sur eux, entourés qu'ils sont déjà par eux-mêmes de l'estime de tous. Ils ont droit d'être fiers même de cette médiocrité dont M. FAREZ leur laisse l'héritage comme un symbole d'honneur après cinquante années de vie publique.

"Au terme d'une carrière si bien remplie, qui de nous n'envierait une telle mort ? M. FAREZ reçoit au ciel la récompense qui ne peut manquer à celui qui a toujours été l'homme juste. La terre lui assure tout ce qu'elle peut encore lui donner, une sépulture environnée d'honneurs, et dans le cœur de ses concitoyens une mémoire chère et vénérée".

Eloge funèbre prononcé par le député CORNE lors des obsèques de Maximilien FAREZ (Annuaire du département du Nord, année 1842, pages 390 à 393)

Fénelon FAREZ naquit à Cambrai le 6 février 1793. Le choix de ce prénom par Maximilien FAREZ ne résulte pas non plus du hasard : on sait que le fameux révolutionnaire vouait une profonde admiration pour *"le cygne de Cambrai"*, pour l'auteur de *"Télémaque"* et que d'ailleurs, peu après la naissance de son fils, il demanda que soit érigé un monument à Fénelon qui symbolisait assez bien à ses yeux *"les vertus républicaines"*...

Le fils aîné de Maximilien fit ses études de droit à Paris. Après une scolarité brillante, reçu avocat, il siégea au barreau de Cambrai. Sa notoriété lui permit de gravir rapidement les échelons puisqu'il fut successivement avocat, juge de paix suppléant, puis avocat général.

Le 23.05.1821, à l'âge de 28 ans, il épousait à Cambrai sa cousine Sophie-Thérèse EVRARD, qui était de douze ans sa cadette et était en outre la fille d'André Joseph EVRARD, un médecin qui était entré dans le conseil municipal en 1815...

Son éducation le pousse à entrer dans la franc-maçonnerie dès 1814, il suit également les pas de son père en intégrant la société d'Emulation.

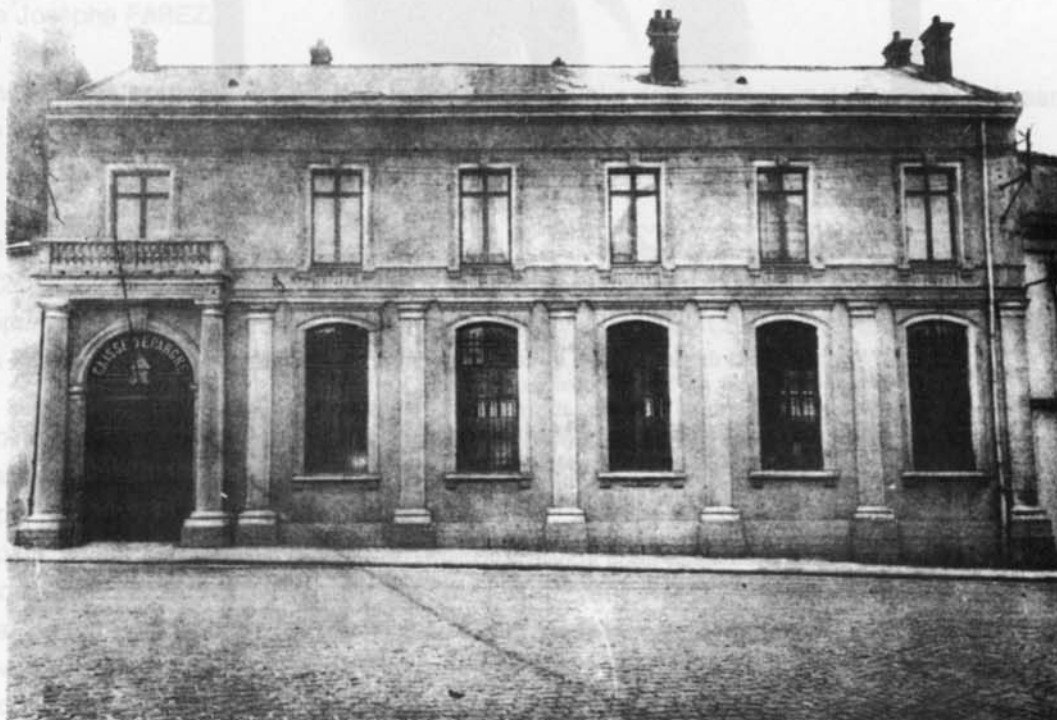
Cependant, Fénelon ayant aussi hérité de la disgrâce de son père pendant la première Restauration doit attendre 1830 pour rentrer sur la scène politique.

"Les Trois Glorieuses" font en effet de lui un colonel de la garde nationale et le 3 septembre 1830, il est nommé au conseil municipal, en remplacement de THIEFFRIES de LAYENS. Il sera ensuite réélu conseiller pendant toute la durée de la Monarchie de Juillet.

Sa fortune est encore modeste en 1831 (estimée à 5000 francs), cependant son prestige et sa philanthropie (membre de l'Administration des Secours Publics de Cambrai) font de lui un personnage en vue.

Ce que nous retiendrons cependant de Fénelon FAREZ, c'est que lors de la séance du conseil municipal du 30 mai 1834, le conseiller proposa de fonder à Cambrai *"une Caisse d'Epargne et de Prévoyance"*.

Les statuts de cette société furent adoptés le 4 décembre 1834, les premières opérations débutèrent dans l'hôtel de ville et Fénelon ne tarda pas à en devenir le secrétaire et fondateur officiel.



L'Hôtel de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance

"La Caisse d'Epargne", institution essentiellement populaire, établie depuis 1895 au 15 de la rue des Râtelots existe toujours et continue à fournir à ses nombreux clients un placement simple, performant et sur une courte durée.

Revenons-en à notre personnage pour signaler qu'après cette date, il poursuivit son ascension dans le milieu de la justice en devenant en 1834, bâtonnier de son ordre.

Les autorités ne cessent de louer les qualités de l'"avocat-démocrate"; en 1840, si Fénelon FAREZ est considéré comme un homme de l'opposition, le Sous-Préfet le juge néanmoins très capable.

Les événements révolutionnaires de 1848 (l'amène comme son père une quinzaine d'années plus tôt) à quitter Cambrai pour Douai, où il est nommé avocat général près de la Cour d'appel.

L'instauration du suffrage universel après la proclamation de la Seconde République le porte alors à l'assemblée constituante. En effet, le 23 avril 1848, FAREZ est élu représentant du peuple avec 127147 voix.

Appelé à se prononcer lors de nombreux débats, on s'apercevra que Fénelon FAREZ mêle modernité et tradition. D'ailleurs, dans cette nouvelle assemblée, il apparaît comme un "modéré". Il se prononcera par exemple pour les poursuites contre Louis BLANC, refusera l'abolition de la peine de mort et se prononcera contre l'amnistie et pour l'interdiction des clubs...



MONSIEUR FAREZ N'EST PLUS, IL AVAIT FONDÉ LA CAISSE D'ÉPARGNE

2 Février 1862, de notre correspondant local : C'est avec stupeur que nous venons d'apprendre le décès survenu hier de Monsieur Fénelon Farez.

Personnalité régionale de premier plan, le conseiller à la Cour de Douai assurait jusqu'à ces derniers jours cette lourde charge.

Tout d'abord avocat, Fénelon Farez exerça à Cambrai et devint en 1834 bâtonnier de son ordre. Titres et fonctions furent nombreux pour cet homme de grande valeur :

colonel de la Garde Républicaine, membre du conseil municipal de Cambrai, administrateur du bureau de Bienfaisance de Cambrai, avocat général à la Cour de Douai, membre de la Chambre des Représentants en 1848.

Il laissera à Cambrai une oeuvre impérissable. Il était en effet fondateur - en 1834 - de la Caisse d'Epargne, et quand on sait l'importance prise par cet établissement financier auprès de notre population, nous pensons que c'est surtout à ce titre que les cambrésiens lui seront reconnaissants.

Nécrologie de Fénelon FAREZ (1793-1862)

Cependant, Fénelon FAREZ ne fut pas réélu à l'assemblée législative et consacra le reste de sa vie à sa carrière juridique.

En effet, devenu Conseiller à la Cour de Douai, il mourut le 1er février 1862 à l'âge de 69 ans.

Honoré lors de son décès, un grand hommage fut rendu à Fénelon FAREZ lors des cérémonies du centenaire de la Caisse d'Epargne. C'est d'ailleurs à cette occasion (délibération du 19 octobre 1933) que le Conseil municipal de Cambrai décida de baptiser "*rue Fénelon FAREZ*" le chemin joignant la rue Saint-Ladre à la rue Gauthier.

De son union avec Sophie-Thérèse EVRARD, Fénelon avait eu plusieurs enfants :

- * Une fille prénommée Sophie Ernestine Eléonore (née le 28.03.1833, qui épousa Charles Fortuné SAINT-QUENTIN

- * Une autre fille prénommée Emélie Virginie, née à Cambrai le 14 janvier 1836.

Autres descendants de FAREZ :

Un **Maximilien FAREZ-PARIS**, brasseur au 24 de la rue Bertrand-Milcent, naquit à Cambrai le 24 février 1859 et fut élu au Conseil municipal le 6 mai 1900 avec 3778 voix, il fut réélu le 1er mai 1904, il n'était cependant pas un descendant du révolutionnaire du même nom...

Malgré nos efforts, nous ne sommes pas parvenus à rattacher tous **les FAREZ de Villers-Plouich** (qui sont toujours représentés dans ce village de nos jours), souvent par fautes de documents : citons Philippe FARE, demeurant à Villers-Plouich le 30.08.1740 (4G 3079, A.D.N.), Augustine FAREZ, épouse de Michel LOBRY, fermier de l'abbaye d'Anchin à Villers-Plouich en 1784 (A.D.N.) ou encore des individus de ce village **installés à Cambrai** au XIX^{ème} siècle probablement derrière Maximilien : par exemple Aimable-Joseph FAREZ, tailleur d'habits (vers 1772 à Villers-Plouich - 27.09.1836 à Cambrai); Eugène FAREZ, ingénieur civil à Douai, né à Villers-Plouich le 2.01.1826, marié à Cambrai en 1857, fils de Jean-Joseph Constant FAREZ, propriétaire et de Albertine Josèphe FAREZ...

Plus connue est **la branche des FAREZ**, censiers de l'Abbaye de Saint-Aubert de Cambrai à **Avesnes-le-Sec**, issue de Philippe, grand-oncle de Maximilien.

Philippe FAREZ, fils de Noël et de Marguerite POUILLAUDE, censier à Avesnes-le-Sec épousa par contrat du 16.11.1722 passé devant Maître BANCELIN, notaire à Cambrai (2E26-37, A.D.N.), Marie Joseph LANTHIER, fille de Philippe, censier de Bracheux (à Masnières), et de Marie-Josèphe CHAUWIN. Témoins pour l'époux : Jean-François FAREZ, son frère de Villers-Plouich, d'où:

1. Philippine, abbesse de Fontenelle, née vers 1723 à Avesnes-le-Sec, décédée le 5 août 1793 à Valenciennes la Chaussée.
2. Philippe, qui suit.
3. Philippine, x vers 1764 à Martin DRAPIER, xx 26.05.1765 à Boussières à Vincent SENEZ.
4. Françoise, x le 22.09.1772 à Boussières à Pierre Grégoire WATELLE, de Villers-les-Cagnicourt.
5. Amélie, x 1773 François LENGLET, de la paroisse Saint-Sauveur à Arras.
6. Marie-Anne, née vers 1737, décédée à Cambrai le 30.04.1806, épousa François LARGILLIER.
7. Amand-Fidèle FAREZ, fermier à Hem-Lenglet en 1771, demeurant à Englefontaine en 1774.

Philippe FAREZ fils, censier à Avesnes-le-Sec, décédé le 18.01.1779, épousa par contrat du 08.02.1771 passé devant Maître CATTET, notaire à Cambrai, Julie Félicité DOLLEZ, née vers 1747 à Montécouvez (Crèvecœur), décédée le 13.11.1826 à Avesnes-le-Sec.

Témoins pour l'époux : François LARGILLIER et Vincent SENEZ (beaux-frères), Amand-Fidèle FAREZ (frère), d'où :

1. Albert Théodore FAREZ, fermier, né le 21.01.1777 à Avesnes-le-Sec, x 9 messidor an XI...
2. Sophie Adélaïde Aimée FAREZ, né le 21.01.1777 à Avesnes le Sec.
3. Philippe Auguste FAREZ, né le 06.05.1778 à Avesnes-le-Sec, décédé le 06.11.1778 au même lieu.

Nota : Julie Félicité DOLLEZ épousa en secondes noces le 19.12.1779 à Cambrai (paroisse Saint-Aubert) François-Louis LANTHIER (frère de Marie-Joseph, cité ci-dessus). Leurs descendants sont aussi depuis 1920 les propriétaires du château d'Avesnes-le-Sec (résidence d'été des abbés de Saint-Aubert de Cambrai construite en 1788)...



La ferme des FAREZ à Avesnes-le-Sec

Un autre FAREZ célèbre : le docteur Paul FAREZ (1868-1940), originaire de Blécourt

Parmi les autres FAREZ célèbres, nous citerons le docteur en médecine Paul FAREZ, auquel le Dictionnaire Biographique du Nord consacre l'article suivant.

Paul FAREZ, fils de Henri-Constant FAREZ, 27 ans, instituteur (information fournie par la mairie de Blécourt) "naquit à Blécourt le 7 août 1868; d'abord élève au Collège de Cambrai, bachelier ès lettres et ès sciences en 1887, il fait au lycée Louis le Grand à Paris une rhétorique et une philosophie supérieures (1887-1889).



Cliché H. Manuel

M. LE DOCTEUR PAUL FAREZ

Le docteur Paul FAREZ (1862-1940) (Dictionnaire biographique du Nord, Tome 2, page 446, Photographie Jean-Yves POPULU, Collection Archives Départementales du Nord, Lille)

Licencié ès lettres (philosophie) de la faculté de Paris en 1890, il prépare l'agrégation de philosophie à la Sorbonne et publie les travaux de M. BOUTROUX sur l'idée de loi naturelle dans la science et la philosophie contemporaines.

Bientôt, comme RIBOT et JANET, il est attiré par la psychologie pathologique et la médecine le retient tout entier.

Docteur en médecine en 1896, avec une thèse sur la Dyshidrose, il s'adonne à la pratique de la médecine psychologique qu'il proclame inséparablement liée à tous les menus faits de la clinique journalière et il expose ses idées par la parole et par la plume dans les congrès scientifiques, français ou internationaux, dans les sociétés savantes, dans les journaux et les revues, dans ses ouvrages et dans ses cours (...).

En 1899, le docteur Paul FAREZ se marie à Paris (information fournie par la mairie de Blécourt). " Il a tout particulièrement étudié les sommeils pathologiques chez l'homme et chez les animaux; à signaler diverses études sur quelques sommeils prolongés : cas de San Rémo, de Thenelles (20 ans), de Lanambke (17 ans), de Villacenzio (30 ans).

Il a en outre fait connaître deux nouveaux procédés d'intervention en psychothérapie, succédanés ou substituts de la suggestion hypnotique à savoir :

- 1) La suggestion pendant ce sommeil naturel.
- 2) La suggestion pendant la nécose éthyl-méthylque dont il a légitimé l'emploi, précisé les indications et institué la technique.

Pendant le semestre d'été, chaque année, le docteur Paul FAREZ faisait à la Faculté de médecine de Paris un cours libre sur la psychopathologie viscérale, et en particulier celle du tube digestif.

Pendant le semestre d'hiver, il professait également un cours de psychopathologie à l'Ecole de psychologie. En outre, il faisait chaque année, à l'Ecole de psychologie, en octobre et en juin, pour les étudiants et les médecins, un cours pratique et privé de psychothérapie et d'hypnologie.

Notons encore de nombreuses conférences de vulgarisation à diverses universités populaires et Ecoles de Paris ou de province, ainsi qu'à l'institut psycho-physiologique sur la psychologie pratique, l'éducation, l'hygiène psychique, l'action du moral sur le physique, la puissance thérapeutique de la volonté, l'alcoolisme, la puériculture...

Professeur de psychopathologie, conférencier, publiciste, scientifique, vulgarisateur de l'œuvre philosophique et médicale de DURAND (de GROS), spécialiste des maladies du système nerveux et du tube digestif, médecin du dispensaire pédagogique et anti-alcoolique de la rue Saint-André des Arts.

Le Docteur Paul FAREZ était le secrétaire de la rédaction de la revue de l'hypnotisme et secrétaire général adjoint de la Société d'hypnologie et de psychologie".

"Il était en outre membre de nombreuses sociétés savantes : Société de pathologie comparée, société d'histoire de la médecine, société de sociologie, société pour l'étude psychologique de l'enfant, société française d'Etudes Islamiques, Société des naturalistes de Saratow..."

Le Docteur Paul FAREZ est mort à Paris en 1940.

Avec cette biographie du docteur Paul FAREZ prend fin la première partie de notre étude sur une illustre famille du Cambrésis.

Dans le prochain numéro, nous vous donnerons la filiation des FAREZ, censiers de Besin et celle des censiers de l'Aventure à Haucourt, ancêtres un peu plus éloignés, mais non moins prestigieux de Fénélon et Maximilien FAREZ.

L'Association "Cambrésis Terre d'Histoire" remercie vivement Monsieur Jean DOFFE et surtout Monsieur Robert ROLAND dont les recherches ont notamment permis de reconstituer cette filiation malgré la destruction des registres paroissiaux et de l'Etat-Civil de Villers-Plouich pendant la Première Guerre mondiale et Monsieur Georges LEBRUN qui a réalisé les photographies de cet article.

Robert ROLAND, Jean DOFFE et Arnaud GABET

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES UTILISEES :

*** sur Villers-Plouich :**

- 1H 616 (A.D.N.).
- L 6544, 6548 et 6553 (A.D.N.).
- Fonds DELLOYE de la Bibliothèque Municipale de Cambrai, liasse n° 31, page 4.
- LORQUET. Cahiers de doléances du Pas de Calais. Pages 529 à 532.

*** sur Maximilien et Fénelon FAREZ :**

- Annuaire du Département du Nord. Année 1842. Rubrique nécrologie.
- Anonyme. Les hommes de la Révolution à Cambrai. Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, Tome 100, pages 247 à 249.
- CHARTIER, Maurice. Autour d'une lettre de la Société des Amis de la Constitution de Cambrai en juin 1791. Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, Tome 89, pages 81 à 86.
- LEFEBVRE, Michel. Les francs-maçons à Cambrai, bicentenaire de la loge Thémis 1786-1986. 1986. Pages 397-398.
- LE MINEZ, Hervé. La composition du Conseil municipal de Cambrai. Mémoire consultable à la Bibliothèque Municipale de Cambrai.
- PLANTAIN, P. Historique de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Cambrai. 1905.

*** sur Paul FAREZ :**

- Dictionnaire Biographique du Nord. Pages 446 à 450.

LE POSTILLON DE BONAVIS QUI AIDA NAPOLEON III

Par Suzanne BUCHENET

En parcourant mes documents familiaux, j'ai découvert au verso d'un portrait photographique de mon trisaïeul l'inscription suivante : *"J.L. MERLIER était postillon en 1846, il conduisait la voiture transportant Louis-Napoléon vers la Belgique, lorsqu'il s'évada du fort de Ham. MERLIER l'avait habillé en jardinier..."* Pour en savoir plus sur cette brève intrusion de mon ancêtre dans la "petite histoire", j'ai remis la photo ci-dessous à l'Association "Cambrésis Terre d'Histoire" et ai demandé quelques éclaircissements. Voici les résultats de cette enquête.

Depuis 1840, le prince Louis-Napoléon BONAPARTE était emprisonné dans la forteresse de Ham (Département de la Somme), pour avoir voulu à Boulogne s'emparer du pouvoir.

En 1846, son père (l'ancien roi de Hollande, Louis BONAPARTE, frère de Napoléon Ier) se mourant à Rome, Louis-Napoléon envisagea de s'évader.

Ce n'était pas une mince affaire puisque soixante soldats gardaient journalièrement la forteresse et que rares étaient ceux qui étaient parvenus à s'en évader. On se souvenait pourtant d'un garde du corps de LOUIS XV, qui, enfermé à la suite de l'affaire de Cambrail (?) avait placé en travers d'une embrasure de la muraille une forte bûche à laquelle il avait lié fortement plusieurs paires de draps qui lui avaient permis de gagner le fossé, puis le glacis et la campagne.



Après avoir franchi la grosse tour carrée et l' " avancée " le prisonnier est passé sur ce pont. (Cartes postales du début du siècle).

Carte postale ancienne représentant la fuite de Louis-Napoléon BONAPARTE de la forteresse de HAM

L'histoire de l'évasion de Louis-Napoléon BONAPARTE est trop connue pour être rappelée ici, DECAUX et CASTELOT ayant bien souvent conté comment le futur Napoléon III (appelé "Badinguet" par ses opposants politiques) avait réussi à déjouer la garnison en revêtant un habit de maçon... Le récit de la fuite du Prince vers la Belgique est cependant moins connue...

Nous sommes le 25 mai 1846, il est six heures du matin. Louis-Napoléon, sorti du fort de Ham, marche jusqu'à la grand-route de Saint-Quentin. Il s'arrête devant une croix précédant le cimetière de Ham et attend son dévoué domestique Charles THELIN qui l'a quitté pour louer un cabriolet. Voyant arriver un tilbury léger, le prince jette sa planche de maçon dans le fossé ainsi que ses sabots, il saute dans la voiture et prend lui-même les rênes pour avoir l'air d'un cocher.

Peu avant Saint-Quentin, le fugitif descendra encore du cabriolet pour cacher dans des buissons la défroque de maçon. Désormais, il est vêtu en jardinier : il porte un pantalon gris, une paire de bottes, une grosse chemise de toile, une cravate bleue et un blouson propre.

Arrivé à Saint-Quentin, Louis-Napoléon traverse à pied la ville et attend THELIN qui doit aller lui louer une chaise de poste.

Il a fallu atteler les chevaux et Louis-Napoléon s'inquiétant du retard de THELIN demande à un cocher s'il n'a pas croisé de chaise de poste.

Le conducteur lui répond négativement et tous deux se saluent de la manière la plus aimable...

Louis-Napoléon ne savait pas qu'il venait d'avoir affaire au procureur du Roi...

Enfin, THELIN arrive avec une chaise de poste. Louis-Napoléon crie "*Plus vite, plus vite*" et remet cent sous de pourboire au postillon. Ce personnage qui vient d'entrer en scène n'est autre que Jean-Louis-Norbert MERLIER. C'est de lui que nous allons désormais nous intéresser.

Qui était-il ?

Jean-Louis-Norbert MERLIER est né vers 1810 à Aizecourt-le-Haut (les Cambrésiens disaient alors Secours-le-Haut), une petite bourgade de l'arrondissement de Péronne, à proximité de la route menant à Cambrai...

Ses parents Joseph-Antoine MERLIER et Prudence BAUCOURT tinrent probablement une auberge, un relais de poste ou peut-être furent-ils tout simplement cultivateurs... Malheureusement, l'Etat-Civil d'Aizecourt ayant disparu lors des batailles de la Somme, nous ne pourrions en révéler davantage sur leur identité.

Quoiqu'il en soit, lorsque les destins de Louis-Napoléon BONAPARTE et de MERLIER se croisent, ce dernier exerçait la profession de postillon à Fins, village à la limite des départements de la Somme et du Nord, près de Gouzeaucourt, toujours à proximité de cette fameuse route...

Le 21 septembre 1839, il avait épousé à Crèvecœur Rosalie Hortense SAUVEZ, la fille d'Alexis SAUVEZ, aubergiste et de Séraphine SAVARY. Jean-Louis se mariait donc dans son milieu puisque le père de la mariée (mort vers 1844) tenait la "*Maison Rouge*", une auberge située à proximité de la ferme de Bonavis, quant aux frères de la mariée, ils étaient l'un postillon (à Masnières) puis les autres aubergistes (à Cambrai et à Bantouzelle)...

Le foyer sera bientôt égayé par la naissance de quatre enfants (Rosalie Hortense en 1840, Norbert Arnould en 1841, Norbert en 1844 et Jules qui naîtra deux ans après ces événements.

Revenons-en maintenant à notre action.

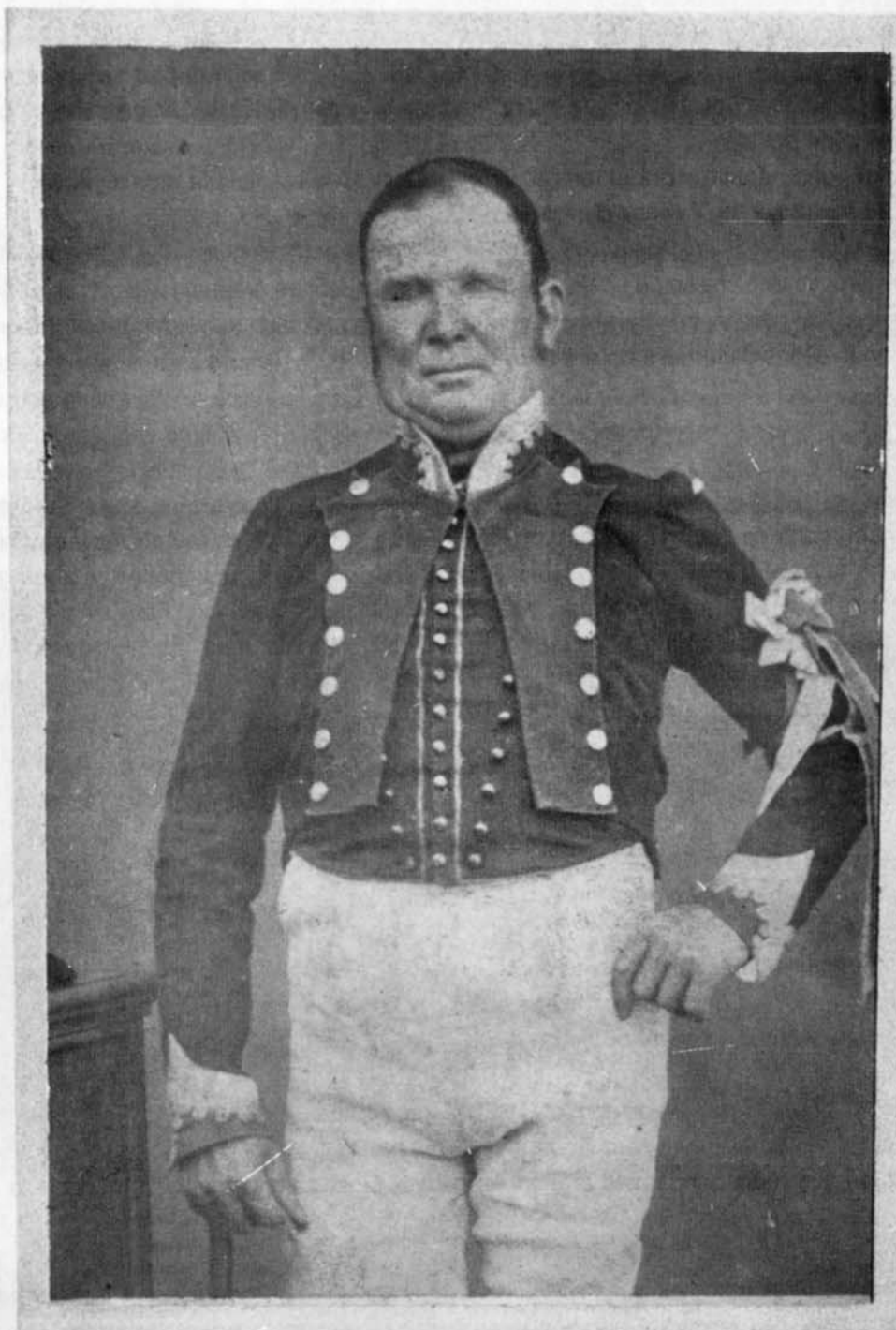
MERLIER ayant fait monter Louis-Napoléon et THELIN reçoit l'ordre de conduire les deux hommes à Valenciennes, ceux-ci ne lui révélèrent sans doute jamais les motivations de ce voyage.

Il est bientôt midi lorsque deux gendarmes arrêtent la voiture. C'est certainement l'émotion et la crainte qui régnaient alors...

Bien heureusement, les deux hommes qui s'approchent de la voiture ne reconnaissent pas les passagers et leur demandent s'ils n'ont pas rencontré un chemineau barbu qui est accusé d'avoir dévalisé un clavier.

THELIN ayant retrouvé son sang-froid affirme qu'il n'a rien vu. La voiture peut alors reprendre sa route vers Bohain et Le Cateau.

Après plusieurs heures de route, il est maintenant 14 heures 30 / 15 heures, MERLIER, THELIN et BONAPARTE arrivent à Valenciennes. Les passagers remercient chaleureusement le postillon, et celui-ci après une journée harassante regagne à la hâte son logis.



Photographie de Jean-Louis MERLIER

C'est certainement en effectuant d'autres déplacements qu'il apprendra qu'il avait contribué à l'évasion du futur Napoléon III.

En effet, tout devait aller désormais très vite : vers 9 heures, on découvrait le subterfuge à Ham ainsi que les vêtements abandonnés dans la campagne; à 16 heures, Louis-Napoléon ayant obtenu un passeport chez des amis de Valenciennes quittait la gare de cette ville dans un train qui le menait à Bruxelles, à 16 heures 15, c'était déjà la liberté, le 27 mai 1846, tandis que les journaux français écrivaient *"On se demande quel inconvénient peut présenter l'évasion de ce prisonnier, il est notoire qu'il n'existe aucun débris, aucune apparence de parti bonapartiste"*, Louis-Napoléon atteignait Londres et devenait bientôt *"l'homme à la mode"* de certains salons londoniens...

Vingt mois après l'évasion, le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon BONAPARTE devenait le premier président de la seconde république, cinq ans après cette même évasion, il se proclamait président à vie après un fameux coup d'état, puis six ans plus tard, le 2 décembre 1852, le neveu de Napoléon Ier restaurait l'Empire en se faisant couronner sous le nom de Napoléon III !

Que devenait pendant ce temps notre postillon ?

On ne sait si Jean-Louis-Norbert MERLIER vécut toujours avec le souvenir de cette expédition, cependant ses descendants racontent (nous n'avons pu le prouver) que lorsque Napoléon devint empereur et que Jean-Louis et Rosalie héritèrent de la *"Maison rouge"* (après la mort de Séraphine SAVARY en juillet 1861), celui-ci se souvenant de son bienfaiteur aurait permis aux propriétaires de l'auberge de vendre du tabac.

Jean-Louis-Norbert MERLIER est probablement décédé à Crèvecœur le 26 juillet 1879.

Je fais partie des descendantes de Jean-Louis-Norbert MERLIER, car la fille du postillon Rosalie épousa en 1864 mon arrière-grand-père François CAMBAY, un cultivateur de Crèvecœur.

Quant à la *"Maison Rouge"* (qui faisait partie du territoire de Crèvecœur depuis 1824, contrairement à la ferme voisine de Bonavis qui se situait sur le territoire de Banteux), elle fut vendue en 1882 à Fernand AUDIN-HENNE brasseur à Bantouzelle. Ce débit de tabac fut détruit lors de la Première Guerre mondiale.

A son emplacement, on reconstruisit un nouveau débit de tabac qui fut longtemps tenu par la famille BARREUX; aujourd'hui, non loin de la ferme de Bonavis, au bord des R.N 17 et 19, on peut y découvrir le fameux *"GRILL-BAR"*, établissement dont la nombreuse clientèle ignore qu'en ces lieux vécut le bienfaiteur de Napoléon III !

SUZANNE BUCHENET

BIBLIOGRAPHIE :

- * CASTELOT, André. Napoléon III : des prisons au pouvoir. Librairie académique Perrin. Paris. 1973. Pages 419 à 439.
- * DANSETTE. Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir. Paris. Hachette. 1961.
- * DECAUX, Alain. La véritable histoire de Badinguet. Historia, n° 454, Octobre 1984, Pages 16 à 25.
- * RAUX, Georges. Napoléon III. Flammarion. 1969. Pages 115 à 120.
- * SMITH, William H.C. Napoléon III. Hachette. Paris. 1982. Pages 103 à 106.
- * Plans cadastraux de Crèvecœur 1867 (A.D.N., P 36) et Conservation des Hypothèques de Cambrai (4 Q 12-365, A.D.N.).

SOUVENIRS DU BICENTENAIRE DU SEJOUR DE JOSEPH LE BON A CAMBRAI (MAI-JUIN 1794)

Première partie : Les guillotinés de l'arrondissement de Cambrai

Par Cambrésis Terre d'Histoire.

"Il est indispensable cher collègue, que tu te rendes sur le champ à Cambrai pour y surveiller les manœuvres de l'aristocratie en faveur de l'ennemi. Nous t'invitons à emmener avec toi cinq des patriotes les plus vigoureux du jury et du tribunal d'Arras et à annoncer dans Cambrai une résolution inébranlable de ne laisser impuni aucun crime contre la Révolution" (...). Voici la lettre que le représentant en mission Joseph LE BON reçut le 4 mai 1794 de SAINT-JUST (bras droit de ROBESPIERRE). Séduit par ce projet, Joseph LE BON répondit immédiatement de façon favorable. On connaît la suite de cette invitation : le 5 mai 1794, en fin d'après-midi, LE BON fit son entrée dans la ville de Cambrai, à cheval, entouré de son Etat-Major et s'installa à l'hôtel de ville, il menaça de la guillotine ses futurs collaborateurs et demanda ensuite qu'on lui aménage l'hôtel de l'émigré PARIGOT de SENTENAY... Le lendemain, il demanda que commencent les premières séances du tribunal révolutionnaire et qu'un échafaud et une guillotine soit installée sur la place. Il consacra ensuite sa nuit à faire arrêter des parents d'émigrés qui n'avaient pas quitté le pays, "des fanatiques et des traîtres"...

Au regard de ces quelques lignes, le lecteur pensera peut-être *"tout a déjà été écrit sur la Terreur à Cambrai"*. En effet, depuis la Révolution française, une abondante littérature est consacrée aux *"exploits"* de Joseph LE BON à Cambrai.

En revanche, si l'on ne connaît pas cette production, il convient de s'intéresser aux raisons qui poussèrent le gouvernement central à meurtrir ainsi notre ville, il convient aussi de se souvenir des hauts-lieux de la Terreur à Cambrai ainsi que de l'identité des condamnés à mort.

Pour ce faire, nous vous proposons dans cette première partie quelques photographies, quelques statistiques rappelant la férocité du régime de la Terreur à Cambrai et vous proposons enfin comme base de recherches futures (souhaitons-le) une bibliographie exhaustive renouvelée se rapportant aux condamnés à mort du Cambrésis.

Après quelques évocations par nos membres de souvenirs de la Terreur dans les villages du Cambrésis, nous nous intéresserons plus particulièrement dans notre prochain numéro aux guillotinés de Cambrai.

Quelques statistiques...

Il apparaîtra peut-être à certains comme indécrottable de se livrer à des statistiques sur le nombre de victimes de la Terreur à Cambrai. Cependant ce nombre fut si important qu'il reste un point de débat entre les historiens de la Révolution.

Si l'on en croit LECLUSELLE, cent-soixante-sept individus furent condamnés à mort par jugement des tribunaux révolutionnaires séant à Cambrai (pages 443-446). Cependant, il convient de préciser que de nombreux Cambrésiens furent condamnés à mort par d'autres tribunaux révolutionnaires de la Nation et que sur les 167 individus considérés par LECLUSELLE, 12 d'entre eux furent guillotinés avant avril 1794 (Michel BAUDRY de Cambrai, Nicolas PASTEUR du Cateau, Louis-François LALLIER de Cambrai, les prisonniers SALZMAN, FINDEL et LIEVET, *"l'idiot d'Iwuy"* MARLIERE, CUREUR de Cambrai, l'espion MEIDECHER, Emmanuel RAMETTE d'Haucourt, LARIVIERE d'Iwuy et Raymond DESSEIN de Bouchain). Les travaux ci-dessous prouvent également que certains individus condamnés à mort à Cambrai furent guillotinés à Arras.

Sur les 155 condamnés à mort par les tribunaux révolutionnaires de Cambrai sous LE BON, "*seulement*" 41 résidaient dans les limites de l'actuel arrondissement de Cambrai, les autres étaient pour l'essentiel originaires de l'Artois (notamment de la région de Saint-Pol-sur-Ternoise).

Sur ces 41 victimes, 14 étaient de Cambrai et 27 provenaient de la campagne. Les villages les plus touchés furent Saulzoir (4 guillotins), Crèvecœur et Clary (3 guillotins)...

On remarquera en général que ce furent surtout les villages proches du Hainaut et de la zone d'occupation autrichienne (Cf. Iwuy, Avesnes-le-Sec) qui furent les plus menacés.

Sur les 41 condamnés à mort de l'arrondissement de Cambrai, on dénombra :

* 29 hommes (20 en Cambrésis, 9 à Cambrai).

* 12 femmes (7 en Cambrésis, 5 à Cambrai).

Condamnés à mort : Répartitions par âges

	CAMBRESIS		CAMBRAI		TOTAL
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	
10-19 ans	0	0	0	0	0
20-29 ans	3	3	0	0	6
30-39 ans	6	1	1	0	8
40-49 ans	4	2	3	3	12
50-59 ans	2	1	2	0	5
60-69 ans	4	0	3	1	8
70-79 ans	1	0	0	0	1
80-.....	0	0	0	1	1
TOTAL	20	7	9	5	41

Les plus jeunes guillotins furent Bénoni DENIS de Lesdain (20 ans), Angélique COLPART d'Iwuy (22 ans). Les plus âgés furent la marquise de MONALDY (81 ans) et Pierre Joseph MILON de Clary (76 ans).

Cependant, si l'on considère la liste générale, on remarque qu'un garçon tanneur de 16 ans, qu'un étudiant en théologie de 21 ans, qu'un marchand octogénaire puis que la marquise de NEDONCHEL de Baralle, âgée de 84 ans furent condamnés à mort par les tribunaux révolutionnaires de Cambrai.

Rares sont les familles qui furent **unies dans la mort** : deux couples (les BEAUCOURT de Crèvecœur et les de la WOESTINE de Walincourt), deux parents (Jacques CARPENTIER de Villers-Guislain et son fils, l'abbé TRANCHANT et sa nièce)...

Nombreux domestiques furent souvent arrêtés avec leurs maîtres, mais presque tous furent relâchés sauf Jacques FONTAINE, domestique de BRUNEAU, avocat de Cambrai qui fut guillotiné le 13 mai 1794.

Nombre d'exécutions/jour : Du 16 avril au 26 juin 1794, 155 individus furent envoyés à la guillotine. Dès la première audience du tribunal révolutionnaire, 27 accusés comparurent : 22 furent acquittés, mais 5 furent guillotins : du 10 mai au 20 mai, il y eut des exécutions presque tous les jours, la guillotine se reposa jusqu'au 25 mai et reprit son activité chaque jour jusqu'au 13 juin, après une nouvelle semaine de répit, la guillotine ne cessa de fonctionner et du 19 au 26 juin, 53 individus furent condamnés à mort...

Le 21 juin, il y avait eu 27 exécutions, le 6 juin, il y en eut 16 (ils étaient tous originaires d'Artois), le 10 mai, on guillotina essentiellement des Cambrésiens, le 11 mai, des individus originaires d'Avesnes-le-Sec et le 13 mai des individus originaires de Saulzoir.

Le milieu social des guillotins : On ne cessera de répéter que les principaux condamnés à mort du tribunal révolutionnaire de Cambrai étaient pour l'essentiel de condition humble. Il faut savoir en effet que la plupart des notables avait quitté notre pays pour ne point *"perdre la tête"* et que l'essentiel des guillotins fut condamné pour raison de *"trahison et d'intelligence avec l'ennemi"*. Pour l'ensemble de l'actuel arrondissement de Cambrai, on dénombre 6 nobles, 3 membres du clergé et 32 membres du Tiers-Etat.

Les nobles : Le Marquis et la marquise de la WOESTINE, la marquise de MONALDI, VERDELIN, la baronne de CARONDELET, MAIRESSE de PRONVILLE.

Les membres du clergé : Noël MAILLET (ex-religieux de Vaucelles), l'abbé TRANCHANT et sa nièce (?).

Les membres du Tiers-Etat : Il convient de distinguer les métiers de la campagne et les métiers de la ville et d'être prudent dans le classement des catégories socio-professionnelles (grande imbrication des fonctions sous l'Ancien Régime)

A Cambrai, furent guillotins 2 commerçants (un mercier et un négociant), 4 bourgeois ou membres de professions libérales (un avocat, un banquier, un employé des fermes et un *"bourgeois"*), un domestique et un jardinier.

En Cambrésis, furent guillotins 10 personnes issus du monde du textile (4 mulquiers, 3 fabricants de toilettes, un marchand de filets, une fileuse et une couturière), 8 personnes issues du monde agricole (5 laboureurs et cultivateurs, une servante de ferme et un valet de charrue, un meunier), 2 commerçants (épiciers), un artisan (un maréchal), 3 *"fonctionnaires et membres de professions libérales"* (un garde de bois seigneurial, une épouse de receveur de seigneurie et un chirurgien).

Sources utilisables pour une histoire des guillotins du Cambrésis :

* DEHAUT (abbé J.). Prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai 1792-1799. Cambrai. Masson. 1909. 680 pages.

* GIARD, René. Notes et documents inédits sur l'histoire de la Révolution à Cambrai. Annales du Comité Flamand. Lille. Giard. 1936. 297 pages.

Il s'agit à notre avis de l'ouvrage le plus intéressant pour connaître les guillotins du Cambrésis, puisque GIARD à travers cet ouvrage publie quatre documents inédits : 3 registres d'entrée des condamnés à la Prison de la Feuillée ou de la Force de juillet 1789 au 29 vendémiaire an VI; les registres d'écrou de la prison des Anglaises où furent incarcérés presque tous les condamnés à mort du 19 floréal au 20 frimaire an II puis enfin les notes d'audience du juré JOUY et les appréciations du greffier GALAND qui nous permettent de connaître les motifs officiels de la condamnation à mort.

On peut dire que ces documents sont de véritables *"reliques de l'histoire de la Terreur à Cambrai"* puisque les registres de la prison de la Feuillée qui se trouvaient au greffe du tribunal ont aujourd'hui disparu et que les registres d'écrou de la prison des Anglaises que l'on peut toujours consulter à la mairie de Cambrai constituent l'unique état-civil de ces *"guillotins du Cambrésis"*.

* GOBRY, Ivan. Joseph Le Bon, la Terreur dans le Nord de la France. Mercure de France. Paris. 1991.

* PARIS, A.J. La Terreur dans le Pas-de-Calais et le Nord, histoire de Joseph Le Bon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai. Arras. Rousseau-Leroy. 1864. 674 pages.

* PASTOORS (abbé A.). Histoire de la ville de Cambrai pendant la Révolution, 1789-1802. Cambrai. Masson. 1908. Tome 1 : 487 pages et Tome 2 : 489 pages.

* THENARD (chanoine P-J). Quelques souvenirs du Règne de la Terreur à Cambrai. Carion. 1860. 528 pages.

* etc...etc...

Ces ouvrages constituent des références de base pour toute étude sur un guillotiné du Cambrésis, il convient ensuite de se rapporter à des études plus générales sur la Révolution à Cambrai ou des articles dans des revues d'histoire locales spécialisées (Voir bibliographie ci-dessous).



La prison des Anglaises se situait à l'emplacement d'un ancien couvent de Bénédictines anglaises (aujourd'hui, n° 21 et 23 de la rue des Anglaises)

LES GUILLOTINES DU CAMBRESIS

(Première partie : Classement par communes)

Abancourt

DUMONT Jean-Baptiste, épicier, vivandier à l'Armée du Nord à Masny, âgé de 39 ans. *"Il portait de l'eau de vie aux Français pour servir d'espion contre eux"*. Il fut guillotiné le 1 prairial an II (20 mai 1794).

(Bibliographie, désormais biblio : GIARD, page 141. PARIS, page 471).

Caudry

FONTAINE Henri-Joseph, fils de cultivateur à la ferme du Coquelet, âgé de 22 ans. *"Il a correspondu avec les émigrés, a fourni des secours en fourrages aux Autrichiens et s'est refusé à s'enrôler à la dernière réquisition"*. Il fut guillotiné le 7 prairial an II (26 mai 1794).

(Biblio : PASTOORS, T.II, pages 56-57-58; GIARD, page 143; PARIS, page 417-473; HERBERT, Géry. Le domaine du Coquelet à Caudry, Jadis en Cambrésis, n° 18, pages 22 à 24 et Aspects peu connus de la Révolution à Caudry, Jadis en Cambrésis, page 6).

Clary

JOLIME. *"Il a colporté de faux assignats"*. Il fut guillotiné le 5 messidor An II.

(Biblio : F7 4774 7 : Registre aux notices des jugements rendus par le tribunal révolutionnaire établi à Arras, 1ère section séante à Cambray).

BOISTEL Jean-François, marchand-épicier, âgé de 36 ans. *"Il a correspondu avec les Autrichiens, les a conduit chez les patriotes de Clary afin de les faire égorger, il a colporté de faux assignats et porter de l'eau de vie aux Autrichiens"*. Il fut guillotiné le 5 messidor an II (23 juin 1794).

(Biblio : PASTOORS, T.II, page 148; GIARD, page 161).

Crèvecœur

MAILLET Noël Florent, ex-religieux cistercien de Vaucelles, natif de Cambrai, âgé de 40 ans. *"Il a favorisé le pillage commis à Bonavis par les Autrichiens"*. Amené par un garde national à la prison des Anglaises le 12 prairial an II, il fut guillotiné le 14 prairial an II (2 juin 1794).

(Biblio : PASTOORS, T.II, page 95; DEHAUT, pages 47-180-186-194-293-330-400-450-465; GIARD, pages 68-145; PARIS, page 475; THENARD, page 214; Arnaud GABET, Crèvecœur au XVIII^{ème} siècle, mémoire de maîtrise d'histoire, année 1991, pages 239 à 241).

BEAU(AN)COURT François, maréchal, âgé de 46 ans. *"Complice de MAILLET, il est resté 18 ans au couvent de Vaucelles, ainsi complice des scélérats de moines"*. Amené le 12 prairial avec son épouse à la prison des Anglaises, il fut guillotiné le 14 prairial an II.

(Biblio : PASTOORS, T.II, page 95; DEHAUT, page 453; GIARD, pages 68 à 145; PARIS, page 476).

GRANDSART Catherine, épouse du précédent, fileuse, âgée de 48 ans. *"Complice de MAILLET et de son époux, elle a en outre conservé des portraits de CAPET et de sa femme"*. Amenée à la prison des Anglaises le 12 prairial, elle fut guillotinée le 14 prairial an II.

(Biblio : PASTOORS, T.II, page 95; DEHAUT, page 453; GIARD, pages 68-145; PARIS, page 476).

Haussey

Antoine TRESKA (?), âgé de 65 ans. Guillotiné le 20 mai 1794.

(Biblio : PARIS, page 471).

Honnecourt

PIERRON Charlotte Hubertine, native d'Arras, épouse de Jean-Pierre LE ROY, receveur de la baronnie d'Honnecourt, âgée de 41 ans.

(Biblio : voir plus bas).

Inchy

GERARD Jean-François, chirurgien, natif de Nancy, âgé de 55 ans. *"Il est convaincu d'espionnage et a eu des intelligences avec l'ennemi"*. Il fut guillotiné le 1 prairial an II (20 mai 1794).

(Biblio : PARIS, page 472; THENARD, page 217; GIARD, page 141; Suzanne BESIN, Un chirurgien, Jean François Germain GERARD, 1739-1794, à Inchy de 1768 à 1794, Jadis en Cambrésis, n° 43, avril 1989 et n° 44, septembre 1989).

BRACQ Jean-François, mulquinier, âgé de 38 ans. *"Il a entretenu des intelligences perpétuelles avec les armées étrangères et a arboré la cocarde noire, il a avoué être interprète aux Autrichiens"*. Il fut guillotiné le 25 prairial an II (13 juin 1794).

(Biblio : PASTOORS, T.II, page 122; PARIS, page 469; GIARD, page 155; Suzanne BESIN, A la recherche de Jean-François BRACQ, 1756-1794, Jadis en Cambrésis, n° 46, pages 10 à 16).

Iwuy

COLPART Angélique, couturière, âgée de 22 ans. *"Elle a souvent accueilli des Autrichiens"*. Elle fut guillotinée le 28 floréal an II (17 juin 1794).

(Biblio Iwuy : voir plus bas).

Lesdain

DELEBARRE Amand François Joseph, cultivateur, âgé de 33 ans. *"Il a correspondu avec les émigrés et a fait ou fait faire plusieurs convois pour les Autrichiens"*. Il fut guillotiné le 20 mai 1794.

(Biblio : PASTOORS, T.II, pages 133-134; GIARD, page 141; PARIS, page 471).

DENIS Bénoni, fabricant de toilettes, âgé de 20 ans. *"Il est allé à Valenciennes au mois de septembre dernier pour retrouver BOULY, seigneur de Lesdain, a correspondu avec les émigrés et leur a servi d'espion"*. Il fut guillotiné le 7 prairial an II (26 mai 1794).

(Biblio : PASTOORS, T.II, pages 82-85; PARIS, page 472).

On pourrait rajouter Reine-Cécile DEBU, veuve PRISTON de Cambrai, native de Lesdain (voir notre prochain numéro).

Montay

On pourrait signaler Jean-Baptiste DANJOU et Jacques-François PREUX, prêtres, tous deux originaires de ce village.

(Biblio : PASTOORS, T.II, pages 99-100; GIARD, page 140; PARIS, page 470).

Montigny

MILON Pierre Joseph dit *"Bel Aire"*, garde des bois du Chapitre Notre-Dame à Montigny (et non Clary, comme le prétendaient les procès verbaux de l'époque), âgé de 76 ans. *"Il a précieusement conservé sur son habit et sa veste des boutons aux armes du tyran et a déclaré qu'il préférerait l'Ancien Régime au nouveau, il a également correspondu avec les ennemis"*. Il fut guillotiné le 7 prairial an II (26 mai 1794).

(Biblio : PASTOORS, T. II, pages 82-83; GIARD, page 143; PARIS, page 473; Abbé Abel DUTHOIT, *Histoire de Montigny*, 1965, pages 22-179; Henri MONTIGNY, *notre histoire à travers celle de Clary*, 1988, pages 241-242).

Paillencourt

COLLAUX Maximilien, marchand de filets, âgé de 36 ans. *"Il a discrédité les assignats et est accusé d'espionnage"*. Il fut guillotiné le 22 floréal an II (11 mai 1794).

(Biblio : PASTOORS, T.II, pages 49-51; GIARD, page 135).



Le tribunal révolutionnaire de Cambrai tenait séance en 1794 au sein de l'ancien collège des Jésuites (aujourd'hui, Centrale des Oeuvres du diocèse de Cambrai)

Saint-Aubert

LEDUC Augustin, mulquinier âgé de 58 ans. *"Il a porté de l'eau de vie et d'autres vivres dans les villages envahis par l'ennemi"*. Arrêté par BOULY, adjoint au commandant temporaire le 5 floréal an II, il fut guillotiné le 23 floréal an II (12 mai 1794).

(Biblio : PARIS, page 415).

Saint-Souplet

THOURETTE Anne Joseph, épouse de Michel LOCQUENEUX mulquinier, âgé de 36 ans. *"Elle a diverses fois porté des subsistances aux Autrichiens, en a refusé aux soldats français, a cherché à émigrer, a fait danser sa fille avec les Hollandais, a déclaré ne point avoir voulu aller à la messe des prêtres assermentés"*. Elle fut guillotinée le 19 juin 1794 (1 messidor an II).

(Biblio : PASTOORS, T.II, page 126; GIARD, page 157; PARIS, page 521).

Saulzoir

LOCQUET Caroline, fermière, âgée de 26 ans. *"Elle a espionné et correspondu avec l'infâme COBOURG"*. Arrêtée le 4 floréal an II, elle fut guillotinée le 24 floréal an II (13 mai 1794).

(Biblio : PASTOORS, T.II, page 78; GIARD, pages 51 et 141; PARIS, page 472).

CHATELAIN Michel, fabricant de toilettes, âgé de 27 ans. *"Elle alla plusieurs fois à Valenciennes pour porter un passeport à l'Empereur"*. Il fut fusillé le 24 floréal an II (13 mai 1794).

(Biblio : PASTOORS, T.II, page 55; GIARD, pages 24-137; PARIS, page 416).

TETARD Philippe Jacques Joseph, fabricant de toilettes, originaire de Montrécourt. *"Complice de CHATELAIN"*. Il fut fusillé le 24 floréal an II (13 mai 1794).

(Biblio : voir CHATELAIN).

POURE Noël Joseph, laboureur, âgé de 47 ans. *"Il est allé 3 fois à Valenciennes et au Cateau, a rempli les fonctions de maire nommé par les Autrichiens, est toujours allé à la messe de son curé revenu avec les ennemis, proclamant que le petit peuple n'avait pas besoin d'y assister"*. Il fut guillotiné le 24 floréal an II (13 mai 1794).

(Biblio : voir CHATELAIN).

Solesmes

On pourrait signaler Louis-Alexandre RICHEZ et Pascal LANCIAUX, tous deux prêtres, natifs de Solesmes.

Vendegies sur Ecaillon

BISIAUX Marie Anne Joseph, servante de ferme, âgée de 27 ans. *"Prévenu d'intelligence avec les ennemis, leur a fourni des vivres et des meubles"*. Elle fut guillotinée le 28 floréal an II (17 mai 1794).

(Biblio : PASTOORS, T.II, page 77; GIARD, pages 24-140-169).

NOISETTE Chrisostome, valet de charrue, âgé de 42 ans. *"Complice d'espionnage"*. Il fut guillotiné le 28 floréal an II (17 mai 1794).

(Biblio : voir BISIAUX).

Villers-Guislain

CARPENTIER Jacques, cultivateur, âgé de 66 ans. *"Il a hautement manifesté son opinion en faveur de l'Ancien Régime et a hautement refusé de labourer sa terre"*. Arrêté le 24 frimaire an II, il fut guillotiné le 17 prairial an II (5 juin 1794).

(Biblio : PASTOORS, T.II, pages 99-100; GIARD, page 42; PARIS, page 479).

CARPENTIER Arnoul, mulquinier, fils du précédent, âgé de 36 ans. *"Il a refusé de fournir ses fourrages au District et est fermier d'émigré"*. Il fut guillotiné le 17 prairial an II (23 juin 1794).

(Biblio : PASTOORS, T.II, pages 99-100; GIARD, page 149; PARIS, page 479).



Résidence de Joseph LEBON à Cambrai (ancien hôtel PARIGOT de SENTENAY, 35 rue Saint-Géry). C'est aujourd'hui l'étude de Maître LEPOIVRE, notaire à Cambrai, au 16-18 rue Saint-Géry

Walincourt

de BECELAER François-Maximilien, ex-marquis de la WOESTINE, seigneur de Walincourt, âgé de 60 ans. "Il a fait émigrer ses deux fils et précieusement conservé des titres féodaux et journaux proscrits par les lois". Arrêté le 22 floréal an II par FOURNIER, par mesure de sécurité, il fut guillotiné le 23 floréal an II (12 mai 1794). (Biblio : PASTOORS, Tome I, page 18, Tome II, pages 51-52-53-87; GIARD, page 50; THENARD, page 203; PARIS, page 415; BLONDIAUX, Joël, Un château dans la tourmente révolutionnaire, Walincourt 1735-1828, Jadis en Cambrésis, n° 43, pages 39 à 45).

BONNEFONDS Marguerite, épouse du précédent, âgée de 55 ans. "Complice de son époux". Elle fut guillotinée le 23 floréal an II.

(Biblio : voir de BECELAER).

Cambrésis Terre d'Histoire

Nos remerciements particuliers à Monsieur André LEBLON, membre éminent de la Société d'Emulation de Cambrai qui nous a permis de localiser les hauts-lieux de l'histoire de la Terreur que vous pouvez découvrir ci-contre et à Monsieur Jean-Philippe Mafille pour les quelques éléments apportés lors de la confection de cette liste.

SOUVENIRS DE LA TERREUR DANS NOS VILLAGES

"Quelques souvenirs du Règne de la Terreur à Cambrai" est le titre d'un ouvrage écrit par le chanoine THENARD en 1860. A sa manière, le 26 mars, à l'occasion de sa réunion mensuelle, l'Association "Cambrésis Terre d'Histoire" a demandé à ses membres de bien vouloir évoquer quelques épisodes inédits s'étant déroulés pendant la Terreur au sein de notre arrondissement. Voici le compte-rendu de ces débats, et le récit de quelques souvenirs de la Terreur, à Honnecourt, à Iwuy, puis à Saint-Vaast-en-Cambrésis...

A HONNECOURT, on pourrait considérer qu'il y eut deux guillotins, bien que ceux-ci ne fussent pas originaires du village. Il s'agit d'Ignace-Godefroy de LANNOY, ex-baron d'Honnecourt et Charlotte Hubertine PIERRON dame LE ROY qui furent respectivement guillotins sur la place d'Arras les 5 avril et 15 mai 1794. Si le destin de ces deux victimes de la Terreur se croisèrent, elles périrent toutes deux sur l'échafaud pour des raisons différentes, c'est pourquoi il convient de présenter séparément les deux personnages.

Ignace-Godefroy de LANNOY naquit le 23 juin 1722 dans la paroisse Sainte-Marie Madeleine de Cambrai, il était le fils aîné de Charles-François Ignace de LANNOY, comte de Beaurepaire, prince du Saint-Empire, capitaine de cavalerie (baptisé le 22 août 1686 à Arras) qui avait épousé en la paroisse de Gouzeaucourt Alix-Françoise-Barbe de SAINT-VAAST, héritière de la baronnie d'Honnecourt (baptisée le 23.01.1706 à Honnecourt), baronnie acquise par la famille de SAINT-VAAST vers 1680 (Cf. C.T.H. n° 4).

Le dernier seigneur d'Honnecourt naquit effectivement dans l'hôtel particulier maternel de Cambrai (du marché aux bois). Cependant, il faut savoir que la famille de LANNOY demeurait communément à Arras et ne faisait que de courts séjours dans notre province. Les seigneurs ne demeuraient guère plus de temps dans le château du village d'Honnecourt.

Les principaux relais des seigneurs dans notre province étaient donc des baillis, intendants, receveurs et greffiers, tous d'origine artésienne, qui géraient tant bien que mal les domaines de la famille de LANNOY et enfin des douairières et cadets qui venaient parfois s'installer au village pour donner un semblant de présence seigneuriale.

Parmi ces familiers du village d'Honnecourt, il y avait Emmanuel Joseph de LANNOY, chanoine de la Métropole de Cambrai (frère du seigneur) qui disposait d'une résidence somptueuse à Honnecourt et d'une influence non négligeable dans les affaires paroissiales (Cf. La revue précédente) et Alix-Françoise de SAINT-VAAST, douairière d'Honnecourt (mère du seigneur) qui, après son veuvage (1752), effectua de plus fréquents séjours au château du village.

Leur présence à Honnecourt est confirmée à travers de multiples procès qui les opposent à l'abbaye bénédictine d'Honnecourt, l'abbaye cistercienne de Vaucelles ou encore à la communauté villageoise...

Quant à Ignace-Godefroy de LANNOY qui a également longtemps servi l'armée en tant que capitaine d'infanterie, il n'est rien d'autre qu'un gentilhomme d'Artois plus connu sous le nom de "*comte de Caucourt*". Le 23 décembre 1754, il épouse sa cousine Marie-Thérèse-Robertine de LANNOY dont il a quatre fils Charles Hubert Marie (né en 1764), Henri, Charles Albert Emmanuel (né en 1768) et François-Joseph (né en 1770).

Quand vient la Révolution, c'est donc tout naturellement aux Etats de la noblesse d'Artois que le "*comte de Caucourt*" est convoqué...

La place de la noblesse dans le débat politique ne lui convenant pas (vote par ordre/par tête) *"le comte de Caucourt"* se fait remarquer avec deux de ses fils et quelques collègues en signant (en vain) le 29.04.1789 *"une protestation"* contre les transformations édictées par le pouvoir central dans le gouvernement de la province en vue des Etats-Généraux.

Cette prise de position n'inquiète guère la famille puisqu'en 1789, la noblesse parvient encore à faire entendre sa voix...

Cependant, lorsque vint la Terreur et la Loi des Suspects (début 1793), les membres de la famille de LANNOY et leurs proches qui avaient déjà vu quelques uns de leurs biens *"séquestrés par la Nation"* furent particulièrement menacés.

Le fils aîné Charles Hubert qui est officier au Régiment de Béarn émigre (certainement pour servir l'Armée des Princes), un cadet Henri fait de même. Les deux autres fils se rallient à la République au grand dam de leur père : Charles Albert Emmanuel qui avait du fuir dès 1785 les foudres de son père en se rendant en Louisiane revient en avril 1792 à bord du navire espagnol *"le Victoria"* pour servir dans les *"hussards de la mort"*; le cadet François-Joseph n'a que 22 ans lorsqu'il décide de rejoindre la 90^{ème} demi-brigade des armées républicaines...

En revanche, Ignace-Godefroy de LANNOY, ancien seigneur d'Honnecourt ne parvient à émigrer...

Nombre de gens avaient oublié *"la protestation de la noblesse d'Artois de 1789"* puisque celle-ci n'avait pas constitué un véritable frein à l'œuvre révolutionnaire.

Cependant, les hommes de Joseph LE BON avaient retrouvé fin mars 1794 dans un jardin de Duisans le texte de la déclaration. Cela suffisait au représentant en mission pour traduire devant le tribunal révolutionnaire d'Arras tous les signataires qui n'avaient pas émigré... : *"Vu la protestation infâme faite par une grande partie des ci-devant nobles des Etats d'Artois contre toutes opérations qui tendraient à abolir ou diminuer leurs injustes privilèges... nous arrêtons qu'à la diligence de l'accusateur public, tous les signataires de ladite protestation restés en France, s'ils ne sont arrêtés (ou déjà guillotins pour deux d'entre eux) le seront sans délai, et seront de plus traduits au tribunal révolutionnaire..."*.

Malgré ses 71 ans, le comte de LANNOY de Caucourt, déjà incarcéré à l'Hôtel-Dieu d'Arras depuis nivôse, fut amené le 5 avril 1794 au matin devant le tribunal révolutionnaire avec six autres signataires nobles et un roturier.

Les défenseurs du comte de Lannoy firent valoir que la protestation ne tombait sous le coup d'aucune loi pénale, et que, de toute façon, elle était couverte par le décret d'amnistie du 14 septembre 1791. Mais LE BON se moquait des lois et décrets, et il n'y avait pas d'amnistie à ses yeux, pour les ennemis de la Révolution.

Si deux *"signataires"* furent épargnés pour avoir montré une *"conduite civique"* depuis 1789, Ignace-Godefroy de LANNOY fut tout naturellement condamné à mort.

On le conduisit à treize heures sur l'échafaud dressé sur la place d'Arras. On dit que Le Bon se réjouissait pendant ce temps de ce triste spectacle : *"Voyez-vous ces aristocrates, ils sont récalcitrants jusque sous le couteau de la guillotine..."*

Après l'exécution, vint l'heure du partage des biens : ceux-ci furent partagés entre la Nation et les deux fils républicains (l'un d'eux s'était retiré au château de Caucourt)...

Quand vint la Convention Thermidorienne, en l'An 3, les enfants demandèrent la réhabilitation de leur père et la restitution des biens patrimoniaux.

"Le locataire de Caucourt" qui se prénommait Charles-Albert de LANNOY ne profita pas longtemps de son statut puisqu'ayant été inscrit abusivement dans les listes d'émigrés (en raison de la similitude d'orthographe avec son frère aîné Charles Hubert), il ne parvint jamais à retirer le séquestre mis sur ses biens, de plus, pendant le Consulat, il fut mis en arrestation par la municipalité d'Houdain, s'échappa et fut arrêté à Senlis sans passeport, son autre frère François-Joseph connut la même disgrâce...

Par contre, Charles-Hubert et Henri de LANNOY qui étaient restés fidèles à la cause monarchique furent indemnisés pendant la Restauration (81599,00 francs et 19230,00 francs)...

Bibliographie :

- * PARIS. Histoire de Joseph Le Bon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai.
- * GOBRY, Ivan. Joseph Le Bon, la Terreur dans le Nord de la France. Pages 206-208.
- * SANGNIER, G. les émigrés du Pas-de-Calais.

Charlotte Hubertine PIERRON naquit à Arras vers 1753. Vers 1780, elle épousa Jean-Pierre LE ROY, de 6 ans son aîné.

De cette union, naquirent quatorze enfants, parmi ceux-ci, nous retiendons celui de Sophie LE ROY, grand-mère de Madame Paul VERLAINE...

En janvier 1992, la mairie d'Honnecourt recevait une lettre de Michaël PAKENHAM, étudiant à l'Université d'Exeter qui souhaitait se livrer à une édition critique des *"Mémoires de ma vie"* de l'ex-madame Paul VERLAINE (née Mathilde MAUTE, 1853-1914) dont la grand-mère Madame CHARIAT, née Sophie LEROY, décédée à Paris le 24 mai 1871 avait un temps demeuré au château d'Honnecourt...

Lorsque l'on me fit part de ce courrier comprenant un extrait des *"Mémoires de ma vie"*, je m'empressai de distinguer la part de vérité et *"la part de romance"* dans le discours de Madame VERLAINE pour mieux comprendre les raisons de la condamnation à mort...

Voici ce que dit l'autobiographie : *"le père de ma grand-mère Monsieur LE ROY d'Honnecourt habitait le château de ce nom situé près d'Arras (!) et avait quatorze enfants, dont ma grand-mère fut la dernière"*...

Ceci est à peu près exact, car un fils du couple LE ROY-PIERRON prénommé Benjamin fut baptisé à Honnecourt le 26 septembre 1789, cependant tout porte à croire que ses aînés naquirent à Arras...

L'acte de baptême nous indique que le père de l'enfant exerçait alors la fonction d'"archiviste".

Les études de Monsieur DAUVEGIS sur la *"Révolution à Honnecourt"* nous révèlent enfin que lorsque le renouvellement des municipalités s'effectua en 1790, on vit Jean-Philippe WAXIN, fermier de la Terrière s'opposer à LE ROY (L 583, A.D.N.), que ce fut le premier qui fut élu, mais que Jean-Pierre LE ROY et son frère Vincent (ancien receveur de la Baronnie) devinrent néanmoins assesseurs de la municipalité...

L'Etat-civil d'Honnecourt rapporte enfin que Jean-Pierre LE ROY et Charlotte PIERRON déclarèrent le 22 avril 1792 la naissance d'une fille prénommée Sophie. A cette date, le père déclare être *"praticien"*.

Selon Madame VERLAINE, le couple demeurait alors à l'ancien château et ce serait en ces lieux que se serait joué le drame qui va maintenant faire l'objet de nos propos.

"Au Moment de la Révolution, mon arrière-grand-mère fut soupçonnée d'attachement au Roi (ce qui était vrai d'ailleurs), on vint faire une perquisition à Honnecourt et on l'enferma dans une chambre de son propre château". On sait en effet qu'en 1794, le maire d'Arras (Joseph LE BON) d'où était origine Charlotte régnait en maître sur le District. Y-a-t-il lien de cause à effet ?

En tout cas, lors de la perquisition organisée par LE BON, on trouva chez Vincent LE ROY quarantes pièces compromettantes et chez Jean-Pierre LE ROY qui demeurait chez son frère 66 pièces aussi compromettantes signées par lui.

Le 17 avril 1794 (28 germinal an II), BOULY, adjoint au commandement temporaire de la ville et place de Cambrai, mit en arrestation la femme de Jean-Pierre LE ROY, son fils Jean-Henry, ainsi que six citoyennes et les incarcéra à la Prison de la Force (Cf. GIARD. Page 24)

Toutes les citoyennes furent libérées au mois de floréal, mais Jean-Pierre LE ROY ne fut jamais incarcéré dans cette prison avec son épouse.

Madame VERLAINE prétend que *"Madame LE ROY aurait fait évader son mari par une cheminée et que celui-ci aurait été assez heureux pour gagner l'Angleterre"*.

Cette version est tout à fait inexacte puisque l'on sait qu'en 1794 Joseph LE BON évacua *"le trop plein"* des prisonniers de Cambrai à Compiègne et que lors de la visite effectuée par les hommes de LE BON dans les

prisons de cette ville le 22 mai 1794 (3 prairial an II), on souligna la présence dans les geôles de Vincent LE ROY (42 ans) et de Jean-Pierre LE ROY (50 ans), son frère (Fonds DELLOYE, liasse n° 1-27, BMC).

Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'on trouvait parmi les prisonniers de Compiègne un dénommé *"Alphonse DEUDON, âgé de trente-sept ans, demeurant à Honnecourt (nos lecteurs ne pourraient-ils pas nous dire s'il ne s'agirait pas plutôt d'Haynecourt) près Cambrai, secrétaire de bureaux et archives du 8^{ème} bataillon du Nord"*.

Nous avons donc de bonnes raisons de croire que si fuite en Angleterre il y eut, elle ne put être consécutive qu'à une libération ou une évasion plus tardive.

Quoiqu'il en soit, le 10 mai 1794 (26 floréal an II), la dame LE ROY et son infortuné fils Jean Henry comparaissent devant le tribunal révolutionnaire. La mère qui est accusée d'avoir enfoui des titres féodaux est condamnée à mort. Le fils, âgé de 12 ans, qui avait été inculpé pour avoir brisé des scellés apposés sur les portes du château d'Honnecourt, est acquitté et libéré.

PARIS suppose que la mère ayant voulu sauver son enfant aurait endossé toute la responsabilité du *"crime"*, le tribunal aurait-il sinon connu un sentiment de pitié ?

Tout ce que rapporte Madame VERLAINE n'est donc que fabulation : Madame LE ROY ne fut pas prisonnière avec ses deux jeunes enfants pendant deux longues années à Arras...

Peu après la condamnation, Madame LE ROY fut conduite sur l'échafaud dressé sur la place d'Arras. Le récit de la mort de Madame LE ROY et du destin de sa famille par Madame VERLAINE est bien émouvant, mais encore une fois est-il rigoureusement exact ?

"Mon arrière-grand-mère fut guillotinée sur la place d'Arras, et les trois petits, qui avaient alors six ans, quatre ans et deux ans, vécurent à peu près abandonnés jusqu'au jour où leur père revint d'exil.

J'ai connu le frère de ma grand'mère, l'aîné des pauvres petits prisonniers. On l'appelait l'oncle Benjamin (voir ci-dessus), parce qu'il était le douzième des enfants; il a raconté devant moi que jamais il n'oublierait le regard navré que sa pauvre mère avait jeté sur eux au moment où elle monta sur la fatale charrette.

Il disait aussi que, souvent, pendant les jours qui suivirent, c'est lui qui fit la soupe pour ses petites sœurs.

A six ans ! (En réalité, il n'avait pas encore atteint l'âge de cinq ans).

Revenu d'Angleterre, mon arrière-grand-père reprit tous ses enfants, qui avaient été recueillis par des parents, des amis ou d'anciens serviteurs.

Pendant son séjour à Londres, il avait fréquenté d'autres émigrés, parmi lesquels se trouvait la duchesse de GONTAUT, gouvernante des enfants de France.

Cette duchesse de GONTAUT avait deux filles jumelles, dont l'une épousa M. de BOURBON-BUSSET et l'autre, le duc de ROHAN-CHABOT. Ma mère devait retrouver plus tard les ROHAN et se lier intimement avec eux. Ma grand'mère vécut à Honnecourt jusqu'à l'âge de 18 ans (1810 ?); elle épousa alors Monsieur de CAMP"...

Bibliographie :

* PARIS, page 421.

* GIARD, page 24.

* EX-MADAME PAUL VERLAINE (1853-1914). Mémoires de ma vie. Pages 53-54...

Merci à Monsieur Jean DAUVEGIS, membre de la Société d'Emulation de Cambrai et à Monsieur Marcel LESNE, vice-président de l'Association Villard de Honnecourt pour m'avoir aidé dans l'élaboration de cette étude.

Arnaud GABET

du 11 prairial 33

Sorti de la Meisire angelique crale femme l'edee est rendue
pour ordre des
representants du peuple Joseph Lebon
en la maison d'arest des englais par ordre
du tribunal revolutionnaire

du 11 prairial

Sorti de C. Richard milame, maire du village de
Mebidor pour Dautena est rendu en la maison d'arest
ordon du representants des englais par ordre du representants du
peuple Joseph Lebon
des Bon

du 12 prairial

⊖ pierre Joseph peugnet cidevant curé de vitry
est rendu en la maison d'arest des englais par
ordre du representants Joseph Lebon

du 12. Prairial.

⊖ Noël Mulliez ij Devant religieux de Hancelles
est rendu en la maison d'arest des ij devant
anglaises amme par un garde Nationale
pour ordre du representants du peuple Joseph
des Bon.

du 12. Prairial

⊖ Catherine greubart fille de la Commune de
Cheserard est rendue en la maison d'arest
des ij devant anglaises, amme par un
garde Nationale pour ordre du representants
du peuple Joseph Lebon

Extrait du registre des écrous de la prison des Anglaises (le signe ⊖ indique que les personnes écrouées furent guillotiné)

A IWUY...

Les événements qui marquèrent la période de *"la Terreur"* à Iwuy pesèrent lourdement sur la population et eurent même parfois des conséquences tragiques pour quelques citoyens.

Bien avant l'arrivée de LE BON à Cambrai, bien avant l'occupation du village par les troupes Autrichiennes (nuit du 6 au 7 août 1793) et bien avant l'instauration d'un régime de **"Terreur"**, la population dut souffrir les excès du nouveau pouvoir en place.

En effet, dès le mois de février 1793, Marie-Elisabeth LOCQUET, épouse JACQMART, qui avait *"refusé d'ouvrir la porte de sa ferme aux "Cavaliers de la République" ("les hussards de la mort" tant redoutés en Cambrésis)*, fut arrêtée et condamnée à la prison *"jusqu'à la fin de la guerre"*; elle fut incarcérée dans la citadelle de Doullens.

La victoire remportée par les troupes françaises à Wattignies les 15 et 16 octobre 1793 obligea les Autrichiens à évacuer le Camp de César et les villages environnants.

Le 26 novembre, un jeune garçon du nom de François MARLIERE fut arrêté. Le malheureux atteint d'un handicap profond s'était rendu au Camp de César pour voir les soldats autrichiens et pour leur quémander du tabac.

Par suite d'on ne sait quelle dénonciation, il fut appréhendé et conduit à Cambrai. Le Tribunal révolutionnaire ne s'arrêta pas à son état d'idiotisme.

Durant le jugement, François MARLIERE jouait avec un petit chien, ignorant ce qui se passait autour de lui. Son défenseur fit remarquer qu'il n'était pas responsable de ses actes. Mais, l'accusateur lui répondit *"qu'un fou pouvait être dangereux"*. Lorsqu'on le conduisit à la guillotine, il y alla *"comme à la ducasse"*...

Malgré la libération du Nord, la situation générale du pays entraîna le gouvernement à durcir la répression intérieure.

Des commissaires furent envoyés dans toutes les provinces et le 5 mai 1794, le tristement célèbre Joseph LE BON s'installa à Cambrai (voir plus haut). Dès lors, les arrestations se multiplièrent à Iwuy.

Le 13 mai 1794, une jeune fille regardait défiler un régiment. Quand tout à coup des personnes présentes dans la foule la désignèrent aux soldats et crièrent *"Arrêtez-là, c'est une espionne"*.

Aussitôt, les soldats en arme l'entourèrent et l'entraînèrent à Cambrai. C'était Angélique COLPART, elle avait 22 ans et était (selon les témoins du temps) couturière et d'une très grande beauté pouvant entraîner quelques jalousies. De plus, son grand-père Nicolas Joseph COLPART (mayeur de 1751 à 1776, puis de 1776 à 1789) s'était peut-être attiré des ressentiments tenaces au cours de ses trente-cinq années de gestion communale. Devant le tribunal révolutionnaire présidé par Joseph LE BON, elle fut accusée sans la moindre preuve *"d'espionnage et d'intelligence avec l'ennemi"*.

Ce chef d'accusation ne laissa aucune chance à la pauvre fille qui monta à l'échafaud le 17 mai (28 floréal an II). Un autre habitant d'Iwuy nommé Pierre HAUTCOEUR, valet de charrue, âgé de 48 ans, natif de Sommaing-sur-Ecaillon subit le même sort.

A la même époque, (à une date que nous ne pouvons préciser avec exactitude), Charles LARIVIERE fut arrêté pour *"cause d'incivisme"* et fut condamné à mort, cependant, celui-ci réussit une évasion remarquable.

La charrette des condamnés qui le conduisait à l'échafaud heurta peu après son départ la voiture d'un marchand de charbon. Les roues s'enchevêtrèrent et Charles LARIVIERE en profita pour se glisser dans la voiture du marchand de charbon sans être remarqué par les soldats de l'escorte. Le marchand de charbons eut la présence d'esprit et le courage de jeter quelques sacs vides sur le condamné. La fatale voiture se remit en marche sans que le conducteur et les soldats ne s'aperçoivent de la disparition d'un des condamnés.

Après être sorti de la ville dans des sacs protecteurs, Charles LARIVIERE revint se cacher à Iwuy.

La gendarmerie perquisitionna durant quatre longues journées, mais ne découvrit pas l'évadé.

Le cinquième jour, la nouvelle de la chute de LE BON apporta un immense soulagement à Iwuy... Les gendarmes regagnèrent Cambrai et Charles LARIVIERE put sortir de sa cachette.

Il n'en alla pas de même pour son cousin Jean-Baptiste LARIVIERE qui possédait une ferme très importante dans la rue PANIEN (actuelle rue du Premier Mai).

Sous l'occupation autrichienne, il fut réquisitionné par les envahisseurs (sans pouvoir s'y soustraire comme nombre de nos concitoyens). Pour cette raison, il fut arrêté pour avoir entretenu des relations avec son frère aîné Jean-Michel, religieux Bénédictin de l'abbaye de Liessies, plus connu sous le nom de *"Dom Etton"* LARIVIERE, qui avait refusé de prêter le serment à la Constitution Civile du Clergé. Jean-Baptiste LARIVIERE fut donc incarcéré à la prison du *"Carré de Paille"*. Il fut condamné à mort et guillotiné le 6 mars 1794. Ses propriétés furent vendues comme biens nationaux. Son frère Jean-Michel sera exécuté à Valenciennes en octobre 1794.

Le 11 septembre 1794 (25 fructidor an II), une vague d'arrestations entraîna 48 personnes d'Iwuy à la prison des Anglaises.

GIARD nous apprend que ces personnes furent toutes libérées du 12 brumaire (2 novembre) au 14 brumaire (20 novembre). Ces arrestations furent généralement motivées par deux chefs d'accusation : *"ordre du comité de surveillance"* ou *"prévenu d'émigration"*.

La recherche du nom des victimes (souvent éronnés dans les procès verbaux) au sein de l'Etat-Civil nous a permis d'obtenir la liste suivante. Nos lecteurs pourront constater qu'il s'agit de gens du Tiers-Etat : des fermiers, des artisans, des ménagers, pour la plupart issus des mêmes familles.

Quelques Ivoraquiens pourront y retrouver leur propre patronyme :

- * FIEVET Charles Joseph, ancien mayor (novembre 1789), il faisait partie des cinq délégués chargés le 22 mars 1789 de présenter les cahiers de doléances du Tiers-Etat du village à la châtellenie de Bouchain. Il fut arrêté avec son épouse DELABRE Jeanne-Catherine et avec ses deux filles Amélie et Catherine.
- * CHANTREAU Marie-Joseph, 55 ans, veuve d'Emmanuel MOREAU et ses deux filles Adélaïde (20 ans) et Marie Joseph (18 ans) qui revenaient d'émigration furent également arrêtées.
- * BERTIN Jean-François
- * DELABRE Bernardin
- * LEGROS Marie-Antoinette, 70 ans, veuve de Georges MARGERIN
- * MARGERIN Jean-Baptiste
- * MARGERIN Jean-Philippe
- * PANIEN Jacques-Hubert et son épouse PANIEN Marie-Agnés
- * GUIDEZ Philippe
- * DAGNIAUX Jacques
- * CAPLIEZ Maxellende, 71 ans, veuve de DELABRE Jean-Claude (censier)
- * LECOCQ Marie-Anne, veuve de BEAUVOIS Augustin
- * MARGERIN Hubert, censier et son épouse BEAUVOIS Rosalie
- * HUART Henry, 41 ans fut arrêté avec sa mère LAMBERT Thérèse, 72 ans, veuve de HUART Jérôme
- * BERTIN Jacques
- * MARLIERE Marie-Elisabeth, 28 ans, épouse de MARGERIN Philippe Georges
- * PANIEN François dit Louis Georges, fabricant d'huile, époux de DRUELLE Quentine, 46 ans
- * HOURIEZ Florence, épouse de GARDEZ Nicolas
- * L'épouse de MORSELET Félix
- * BEAUVOIS Jean-Baptiste
- * BEAUVOIS Augustin, fils de LECOCQ Marie-Anne (citée plus haut)
- * HAINAUT François et son épouse MARLIERE Marie-Antoinette
- * WILMOT Timothée
- * SAUVAGE Elisabeth
- * HAINAUT Firmin et son épouse DOYEN Jeanne qui rentrent d'émigration

- * RICHEZ Marie-Anne et DRUELLE Marie-Victoire, idem
- * HAINAUT Pierre Joseph, idem
- * BERTIN Augustin, idem
- * DRUELLE Marie-Ursule, 61 ans
- * DELABRE Charles
- * LARIVIERE Henri, 22 ans, rentré d'émigration
- * COULMONT Charles, 22 ans, idem
- * BEAUVOIS Augustin
- * MOREAU Catherine, 44 ans, épouse de RICHEZ Pierre
- * DELABRE Ignace et DELABRE Jacques.

Si l'on analyse enfin la liste des prisonniers de Compiègne ("*trop-plein de Cambrai*") du 22 mai 1794, on remarque Pierre-Joseph COUVIEZ, âgé de cinquante-quatre ans, natif d'Iwuy, près Cambrai. "*Il lui a été trouvé seize morceaux de papiers écrits et déchirés, il a signé un d'eux*"

Tous ces gens ont éprouvé une frayeur telle que durant près d'un siècle, on évoquait toujours "*la Grande Peur*" avec émotion.

Il nous a été rapporté par une personne née en 1853 (qui évoquait les souvenirs de sa propre grand-mère) qu'en famille, le soir à la veillée, les conversations se tenaient à voix basse...

Bibliographie :

- * DEHAISNES, Omer, BONTEMPS, Adrien (abbés). Histoire d'Iwuy. 1887. Pages 312 à 314.
- * DEHAUT. Prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai, 1909.
- * GIARD. Registre des écroués de la Prison des Anglaises... Pages 118 à 129, 138, 169...
- * HEGO, Jean-Baptiste. Angélique COLPART, roman historique. Cambrai. Deligne. 1905
- * PARIS. Histoire des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai. Page 422
- * THENARD. Quelques souvenirs du règne de la Terreur à Cambrai. Page 210.

Ernest CAPLIEZ et Cyriaque COLPART

A SAINT-VAAST EN CAMBRESIS

Dans la revue "Cambrésis Terre d'Histoire" n° 5 (pages 40-41), nous avons déjà pu observer combien avaient été importantes les tensions au village.

Décrire les troubles religieux qui divisèrent la commune pendant la Terreur nécessiteraient de longs développements. Nous nous limiterons donc ici à évoquer le sort que connurent les familles PAMART et BRACELET pendant la Terreur.

Pour ce faire, nous analyserons les registres de délibérations de la commune dépouillés par Arnaud GABET (remontant à 1792), et utiliserons également les procès-verbaux des délibérations du Conseil du District de Cambrai dépouillés par Monsieur Philippe BARBET et le registre aux arrêtés du Directoire du District de Cambrai dépouillé par Monsieur René ROBINET.

Nicolas-Théodore PAMART fut baptisé à Saint-Vaast le 27 juillet 1740, il était le fils de Nicolas-François PAMART et de Marie-Josèphe DERVAUX. Depuis le XVII^{ème} siècle au moins, la famille PAMART occupait une importante "*cense*" importante appartenant à l'Abbaye de Saint-Aubert de Cambrai (principale propriétaire du village), elle tenait également en fermage le principal moulin de la paroisse qui dépendait aussi de cette même

abbaye. A plusieurs occasions, Nicolas-François PAMART fut choisi comme dîmeur et mayor de la communauté villageoise (en 1748, il est le second contribuable du village derrière Martin DEMOULIN).

Le 9 mai 1764, Théodore, son fils, qui a 25 ans, épouse en l'église de Saint-Aubert sa lointaine cousine **Augustine CANONNE** (baptisée le 23.09.1739) qui est la fille d'un des principaux censiers de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai dans ce village... Nous verrons en étudiant les problèmes religieux que connut plus tard Saint-Vaast que le dernier curé de la paroisse avant la Constitution Civile du Clergé Nicolas François CANONNE était l'oncle d'Augustine.

De cette union naquirent au moins 7 enfants : Bernardine, François Joseph, Félicité, Sophie, Catherine, Amélie et Cyrille.

A la veille de la Révolution, Théodore PAMART est donc le censier le plus important du village, c'est certainement aussi le plus respecté et le plus craint.

Comme nombre de puissants censiers du Cambrésis, PAMART profita de l'aubaine de la vente des Biens Nationaux pour acheter au premier semestre 1791 les terres que sa famille occupait depuis des générations (soit 99 mencaudées de terres labourables). En outre, il achètera 71 autres mencaudées de domaines nationaux à Saint-Vaast-les-Solesmes.

Cependant, la population védastoise ne l'entendait pas de cette manière et craignant que tous les puissants fermiers ne rachètent tout le village, elle forma une coalition (de 183 chefs de famille) pour acheter en octobre 1791 540 mencaudées de domaines nationaux provenant du Chapitre Métropolitain et de Saint-Aubert de Cambrai...

Théodore PAMART et deux autres laboureurs décidèrent alors en décembre 1791 de dénoncer au District les *"malversations évidentes de cette coalition"* (L 7824, A.D.N.). Il fallut attendre l'Empire pour que ce problème de biens nationaux fût réglé...

Ensuite, ce fut le problème de la guerre contre les Autrichiens, puis l'instauration de la Terreur qui contrecarra les ambitieux projets de notre fermier. En mars et avril 1793, de nombreux soldats français demeurèrent au village, exigèrent des puissants fermiers une aide en fourrages et leur demandèrent également des voitures afin qu'ils puissent aller chercher du bois dans la forêt de Locquignol. Ceux-ci se plièrent plus ou moins à ces réquisitions, mais bientôt le village situé non loin du front se trouva dépourvu de toutes ressources et Roger DUCOS dut en l'An II accorder une aide exceptionnelle de 800 livres au village de Saint-Vaast pour les dommages qu'il avait connus (Registres de délibération).

A cette époque, la délation (qui était gratifiée) atteignait son apogée au village et on voyait même des maris dénoncer leurs épouses *"qui était passée à l'ennemi"* (voir plus bas) et des pères *"dénoncer leur fils qui était parti comme domestique pour le service des Impériaux"*.

Or, à cette époque, PAMART accueillait dans sa ferme deux religieux (dont un religieux natif du village dénommé Charles BECART) pourchassés parce qu'ils n'avaient pas accepté de prêter le serment requis par la Nation.

La vente des Biens Nationaux avait valu à PAMART bien des inimitiés, et pour se débarrasser de lui, de zélés républicains ou de bien malveillants personnages décidèrent de le dénoncer au District.

Cependant, PAMART sentit la menace que Joseph LE BON constituait, et afin de protéger sa nombreuse famille, il décida d'abandonner ses biens et d'émigrer...

Il avait alors 54 ans, sa femme 53 ans et ses enfants 27, 26, 24, 22, 19, 14 et 9 ans...

Entre le 4 et le 9 thermidor de l'An II, la municipalité de Saint-Vaast prit donc l'initiative de vendre les biens de PAMART...

Lors de la séance du Conseil du District de Cambrai du 17 thermidor an II (4 août 1794), le Directoire arrêta que le citoyen Thomas MASCAUX (administrateur du District de Cambrai, originaire de Saint-Aubert) se concerterait avec le District de Valenciennes pour arrêter PAMART qui se trouvait à Aulnoye, près de Valenciennes (L 6368, A.D.N.).

En effet, Théodore avait une sœur prénommée Marie-Josèphe qui avait épousé en 1748 Rémi Joseph DESPINOY d'Aulnoy-les-Valenciennes et c'est certainement chez ce couple que Théodore avait décidé de cacher sa famille...

Le 28 thermidor an II, la citoyenne BOITE fit savoir au Comité de surveillance qu'elle disposait d'une certaine quantité de marchandises en laine, coton, toiles, velours provenant du nommé PAMART de Saint-Vaast, émigré. Les administrateurs du Directoire du District de Cambrai arrêterent que le citoyen LEFEBVRE, commissaire nommé pour la vente du mobilier des émigrés serait chargé de transporter dans la maison du refuge de Vaucelles les marchandises dont il s'agit (L 6402, folio 69, A.D.N.).

Le 19 messidor an II, la municipalité de Saint-Hilaire demanda à l'administration de lui fournir le mulet dont PAMART se servait pour son moulin... (L 6402, folio 98, A.D.N.).

Ce n'est qu'après la Terreur, à la fin de la Convention Thermidorienne que PAMART, sa famille et le religieux Charles BECART envisagèrent de revenir à Saint-Vaast.

En effet, le 17 vendémiaire an IV (9 octobre 1795), Théodore PAMART, rayé provisoirement de la liste des émigrés, adressa une pétition au District du Quesnoy afin de rentrer dans la jouissance de sa propriété à la faveur de la loi du 22 nivôse an III.

Théodore PAMART ne profita pas longtemps de son séjour à Saint-Vaast... En effet, fatigué par un exil de plus an, il mourut dans sa 66^{ème} année le 20 floréal an IV (mai).

Cependant, les soucis n'allaient pas cesser pour *"la tribu PAMART"*...

Le 14 nivôse an IV (5 janvier 1796), l'administration municipale du canton de Solesmes dirigée par A.J. CANONNE (1737-1828; un frère de la veuve PAMART) reconnut valable l'attestation de huit mulquiniers du village de Saint-Vaast disant que les PAMART n'étaient *"ni prêtres, ni nobles et que leur sortie du territoire avait été causée par les horreurs exercés par Joseph LE BON"* (L 1204, n° 6, A.D.N.).

Mais, le 2 frimaire an V (21 novembre 1796), le District du Quesnoy renvoya les pièces fournies à l'administration de Solesmes, affirmant que celles-ci n'avaient pas été ponctuellement remplies et qu'elles n'étaient pas revêtues de toutes les formalités requises (L 1204, n° 5, A.D.N.).

Le 26 pluviôse an VI (14 septembre 1798), le Département du Nord apprit de l'administration municipale du canton de Solesmes que Bernard CANONNE, de Saulzoir (1766-1855; gendre d'A.J. CANONNE et neveu de la veuve PAMART) s'était rendu à Paris pour y solliciter la radiation de la liste des émigrés de sa tante et de ses cousins PAMART (L 1057, n° 18, A.D.N.).

La réaction ne tarda pas... Le 29 fructidor an VI, les PAMART et Charles BECART furent maintenus sur la liste des émigrés, et n'ayant pas fourni de pièces suffisantes, ils furent certainement arrêtés et conduits hors du territoire de la république (L 1188, A.D.N.).

L'administration chargea le citoyen Hégésippe CANONNE (1768-1838), cultivateur à Saint-Aubert (mais surtout neveu de Madame PAMART et... frère de Bernard CANONNE) de faire labourer et d'ensemencer les 150 mencaudées de terres labourables avant que celles-ci ne soient mises en vente.

On ne sait quand la veuve PAMART et ses enfants revinrent de l'exil. Cependant, après une vie bien mouvementée, Augustine CANONNE mourut le 10.08.1812 à Saint-Vaast dans sa 73^{ème} année.

Ses filles Catherine et Sophie (épouse Hégésippe CANONNE) poursuivirent l'exploitation des terres et du moulin de Saint-Vaast; l'un des fils entra en possession de la ferme de la Guisette à Béthencourt.

Bibliographie :

* Registres de délibérations et Etat-Civil de la commune de Saint-Vaast-en-Cambrésis, séries L 1057, 1180, 1188, 1204, 6368, 6402 et 1Q 1051 des A.D.N.

Jean-Michel BRACELET naquit à Saint-Vaast vers 1722, il exerçait la profession de cultivateur mais doublait l'activité de son exploitation d'un négoce en bières et vins.

En premières noces, il épousa Marie-Augustine WIBAILLE, qui mourut en 1768, puis épousa en secondes noces **Augustine TALMA**, de 24 ans sa cadette.

La Révolution amena à ce couple des désagréments similaires à ceux des PAMART.

La différence est que lorsqu'en messidor an II (juin-juillet 1794), alors que les Autrichiens se pressèrent aux frontières, Jean-Michel BRACELET n'hésita pas à signaler au District que sa femme avait "passé à l'ennemi" (Cf. Les registres de délibérations).

Peu de temps après cette déclaration, il semble qu'il ait lui-même quitté le territoire, puisqu'en Thermidor an II (juillet 1794), ses biens furent vendus en même temps que ceux de PAMART (Cf. Les registres de délibérations communales).

Recherchée par les autorités, Catherine TALMA fut retrouvée, puis conduite à la prison des Anglaises.

Voilà l'annotation que porta le 23 fructidor an II (début septembre 1794) sur la 82 feuille de son registre des écrous "*l'ignorant cerbère de la prison des Anglaises*" : "*Du 23 fructidor, est entrée Catherine TELMA, femme BREUTET (?), de la commune de Saint-Vaast, par ordre du comité de surveillance*".

Une annotation postérieure nous apprend que "*le 8 vandémiaire*" (fin septembre 1794), Catherine TALMA fut "*transférée à son districq* (c'est à dire Le Quesnoy) *par ordre du comité de surveillance*".

Tout ce que l'on sait ensuite, c'est que Catherine TALMA ne fut pas guillotinée... car elle signa à l'âge de 52 ans, en 1798 l'acte de décès de "*son bien-aimé époux*"...

Bibliographie :

* Registres de délibérations et Etat-Civil de la commune de Saint-Vaast-en-Cambrésis. GIARD, Registre des écrous de la prison des Anglaises, page 118.

René ROBINET, Secrétaire de la Commission Historique du Nord et ancien directeur des Archives Départementales du Nord. Thierry LEROY, Christianne LEPIE et Arnaud GABET.

Merci à la mairie de Saint-Vaast-en-Cambrésis pour sa collaboration.

Si vous disposez d'informations ou documents sur la Terreur à Cambrai ou dans le Cambrésis, n'hésitez pas à nous les communiquer, nous nous ferons un plaisir de les publier dans nos prochaines revues
Merci d'avance.

LE CAMP DE CESAR A ETRUN. PROSPECTIONS THEMATIQUES (1991)

Par Germaine LEMAN-DELERIVE

Chercheur au Centre d'Etudes Celtiques du C.N.R.S.

Problématique de la recherche et intérêt du site.

Quoique connu depuis le XVIII^{ème} siècle, le camp de César à Etrun (Nord) n'a jamais fait l'objet de recherches archéologiques systématiques. Cette situation était d'autant plus irritante que des documents écrits d'époque médiévale mentionnaient d'une part une installation militaire au IX^{ème} siècle ainsi que l'édification d'une motte féodale. Par ailleurs, la conformation actuelle faisait songer à un site fortifié d'époque celtique. Le but de la recherche entreprise était donc en premier lieu de dater les vestiges apparents et en second lieu de déterminer les zones d'intervention pour une meilleure connaissance du site.

Méthodes appliquées

Quatre types d'intervention ont été mis en œuvre pour cerner la problématique de ce site :

En premier lieu, une coupe fut réalisée à la pelle mécanique dans le rempart à l'emplacement le plus facile d'accès.

Une prospection pédestre fut effectuée en novembre essentiellement à l'intérieur du camp.

Enfin, on pratiqua des sondages manuels à l'extrémité supposée de l'oppidum et des percements à la tarière à l'emplacement supposé de la motte féodale.

Résultats

Les résultats les plus évidents et utilisables furent obtenus par la réalisation de la tranchée : si les informations sont légèrement différentes sur les deux coupes Est et Ouest, on peut affirmer désormais que le premier état du rempart, et le seul dont la chronologie soit assurée est datable de la Tène finale, soit au 1^{er} siècle avant Jésus-Christ.

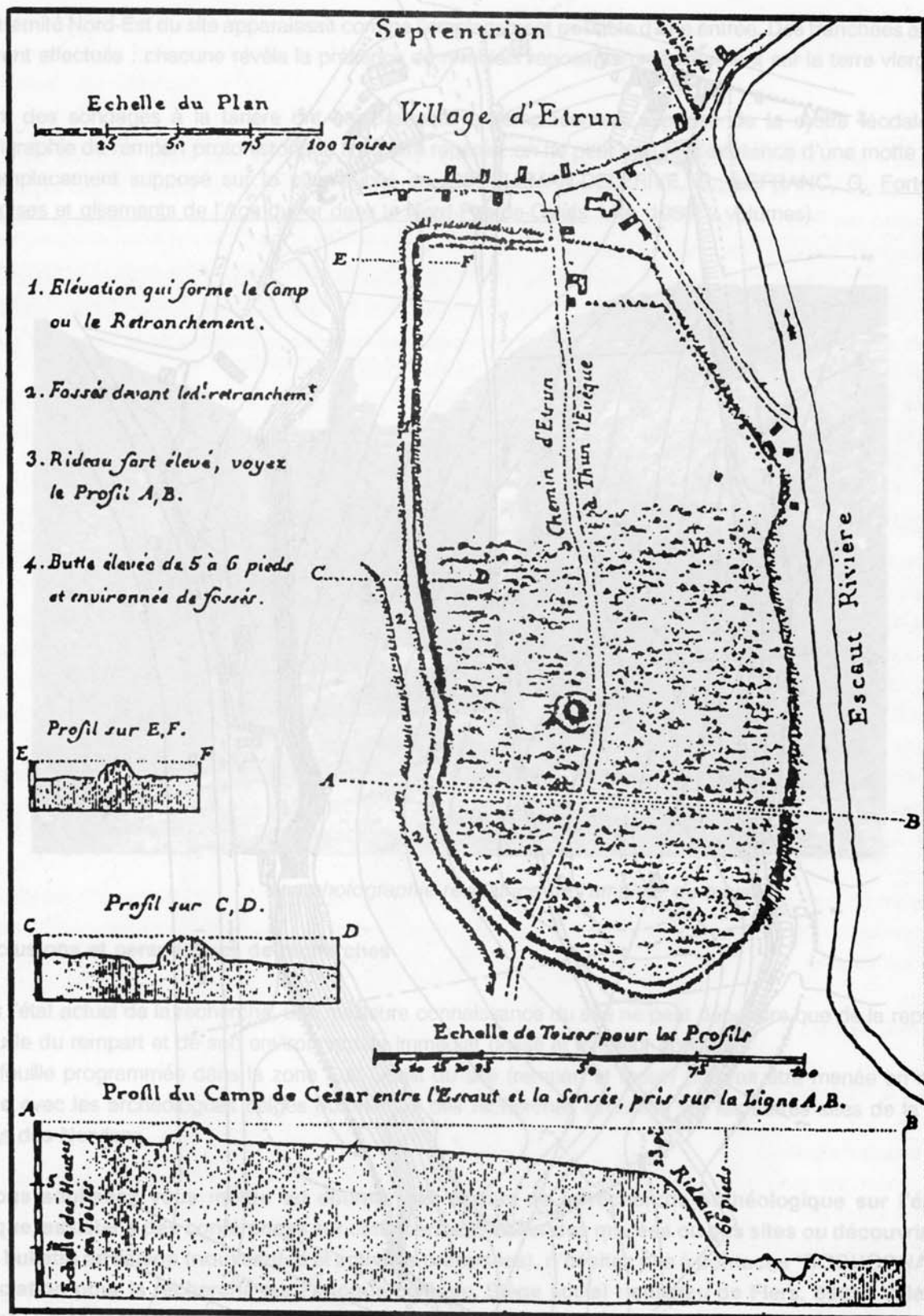
Il n'est pas exclu toutefois que les couches supérieures, même stériles ou contenant quelques rares tessons protohistoriques résiduels, soient d'époque médiévale.

La première couche (1 sur les profils joints) représente l'ancienne surface.

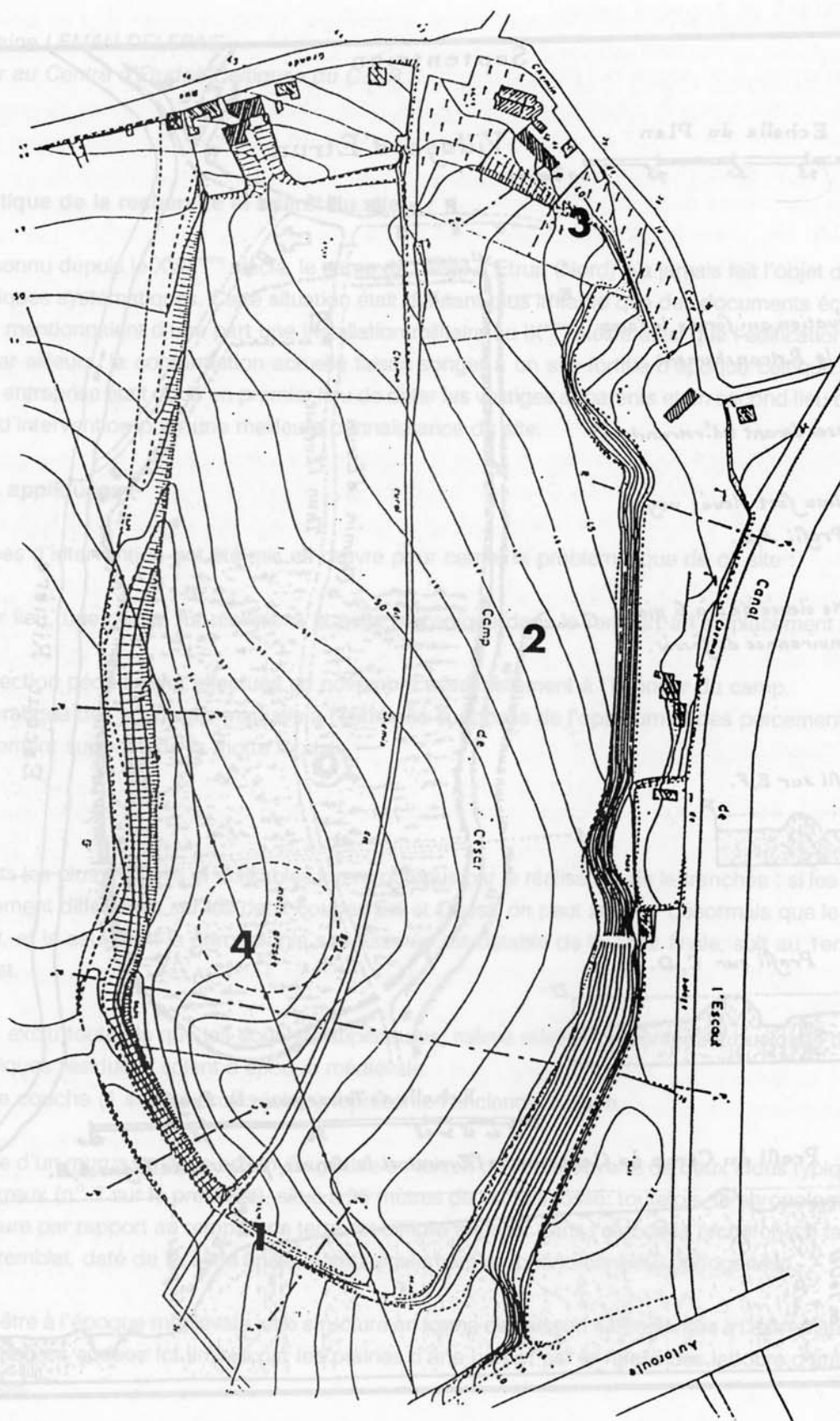
L'hypothèse d'un *mur* gallicus est envisageable en raison de la découverte de deux clous typiques dans un éboulis pierreux (n° 7 sur le profil Est), situé à 35 mètres de l'actuel fossé; toutefois, la chronologie relative de cette structure par rapport au rempart de terre est difficile à établir dans l'état de la recherche. Il faut noter que le premier remblai, daté de la Tène finale, a subi également un phénomène de pédogénèse.

Enfin, peut-être à l'époque médiévale, une structure en forme de caisson fut implantée à l'extrémité du rempart. La prospection en surface fut limitée par les prairies d'une part et par le retard des labours d'automne dus à la sécheresse.

* Registres de délibérations et Etat-Civil de la commune de Saint-Vaast-en-Cambrésis, séries L 1057, 1180, 1185, 1204, 6368, 6402 et 10 1051 des A.D.N.



Plan de CAYLUS (1752)



Camp de César (Etrun) : 1991, zones d'intervention

Les zones prospectées, avec un maillage de dix mètres, essentiellement à l'intérieur de la surface enclose par le rempart, n'ont pas révélé de zones particulières : seuls quelques tessons romains résiduels ont été ramassés dans la partie centrale.

L'extrémité Nord-Est du site apparaissait comme l'emplacement possible d'une entrée. Des tranchées à la main y furent effectués : chacune révéla la présence de remblais reposant immédiatement sur la terre vierge.

Enfin, des sondages à la tarière ont été pratiqués à l'emplacement supposé de la motte féodale. Si la stratigraphie du rempart protohistorique a pu être repérée, on ne peut assurer l'existence d'une motte féodale à l'emplacement supposé sur le plan publié en 1980 (LEMAN-DELERIVE, G., LEFRANC, G. Forteresses gauloises et gisements de l'Age du fer dans le Nord-Pas-de-Calais. Lille. 1980. 2 volumes).



Une photographie révélatrice de l'ampleur du travail !

Conclusions et perspectives de recherches

Dans l'état actuel de la recherche, une meilleure connaissance du site ne peut dépendre que de la reprise de la fouille du rempart et de son environnement immédiat (fossé et intérieur contigu).

Une fouille programmée dans la zone Sud-Ouest du site (rempart et fossé) pourrait être menée en relation étroite avec les archéologues belges qui mènent des recherches similaires sur les autres sites de la même civitas des Nerviens.

Si vous souhaitez vous mettre au courant des acquis de la recherche archéologique sur l'époque celtique, assister à des conférences sur cette période, visiter des musées ou des sites ou découvrir notre futur bulletin de liaison (nouveau et activités proposées), n'hésitez pas à contacter "BODUOGNATOS", association pour la recherche sur l'époque celtique. Siège social : château de Flers, 59650 Villeneuve d'Ascq. La cotisation annuelle est de 100,00 Francs.

Germaine LEMAN-DELERIVE

"UN MUSEE DU SOUVENIR DE LA PREMIERE GUERRE" A BANTOUZELLE

Par Hubert DEBUT

Dans notre précédente édition, nous avons évoqué quelques souvenirs des deux guerres dans les villages de Banteux et de Bantouzelle. Aujourd'hui, l'ouverture dans ce dernier village d'une exposition permanente sur l'armement de la première guerre nous amène à vous présenter une nouvelle initiative qui ne saurait manquer de vous intéresser.

En effet, le 20 février 1993 (à une journée du 77^{ème} anniversaire de la bataille de Verdun), Monsieur FRANQUEVILLE, maire de Bantouzelle, a procédé en présence de nombreuses personnalités militaires et civiles à l'inauguration des salles de mairie rassemblant les collections d'armes de la première guerre amassées depuis maintenant 28 ans par Monsieur Hubert DEBUT.

Ce jeune homme de 33 ans, malgré son appartenance à la "Grande Mulette" a néanmoins accepté de présenter aux lecteurs de "Cambrésis Terre d'Histoire" ce que l'on peut découvrir au sein de "son musée". Suivons le guide...

Le matériel rassemblé au sein des deux salles de mairie de Bantouzelle est d'origine française (découvert dans les secteurs de Noyon, du Chemin des Dames et de Verdun), germanique et britannique (découverts pour l'essentiel dans la région de Bantouzelle, mais aussi en Picardie et dans la région de Verdun).

Ceci est essentiellement dû au fait que les Français ne combattirent pas en Cambrésis; en revanche, nous savons que dès 1914-1915, les divisions allemandes défilèrent dans nos villages et que le village de Bantouzelle situé en 1917 sur la position "Siegfried" (nom donné par les Allemands à cette portion du front que constitue la ligne Hindenburg) dut subir jusqu'en septembre 1918 les multiples assauts de l'armée britannique (seules 7 maisons du village purent être réparées après la Première Guerre) !

L'exposition organisée par M. GIBOT, directeur de l'école de Gouzeaucourt, dans les villages de Gonnelieu, Gouzeaucourt et Villers-Plouich les 6 et 7 novembre dernier ont encore permis au grand public de mesurer combien furent désastreux les combats qui se livrèrent dans notre secteur, il y a maintenant 75 ans...

L'exposition se compose comme suit : dans une première salle, les visiteurs peuvent découvrir le matériel qui servait pendant la guerre de tranchées; dans une seconde salle est rassemblé tout ce qui relève de l'artillerie dite "de campagne".

Première salle : L'armement de la guerre de tranchées

Au sein d'une première vitrine, on peut découvrir plusieurs modèles

* de grenades allemandes

- la Kugelhandgranate (grenade à main allemande), modèle 1915 (on n'en trouve guère en Cambrésis).
- la Eierhandgranate (grenade-œuf allemande), modèle 1917...

* de grenades françaises

- les grenades à main utilisées dès 1847 qui servirent lors des premiers combats en 1914.
- des pétards-raquettes (ancêtres des grenades à manche) qui ont été découverts dans le Bois des Caures, près de Verdun. Ceux-ci étaient fabriqués derrière les lignes de façon tout à fait artisanale. Ils étaient généralement constitués d'une planche plus ou moins rabotée, sur laquelle on fixait une boîte en fer contenant un mélange de débris métalliques divers (clous, balles, et même éclats d'explosifs), les allumeurs étaient à mèche. Ces pétards disparaîtront du front, courant 1916 avec la généralisation des grenades à manche.

- les grenades à manche qui étaient de portée bien supérieure (effet de levier) et même des objets tout à fait intéressants comme les grenades "sous-marin" qui étaient tirées par arbalète ou encore un chargeur ayant conservé sa toile d'origine.

* de grenades britanniques

- les grenades à fusil avec tromblons (cylindre creux qui s'adaptait au bout du canon du fusil) utilisés lors de la "Bataille de Cambrai".

Cette même salle accueille également **des mortiers** d'origines diverses qui nous amènent à réfléchir sur la faculté d'adaptation au terrain des différentes puissances belligérantes. On peut ainsi examiner :

- les premiers **mortiers** en bronze **allemands** (modèle 1850), des mortiers en bois renforcés de fils de fer (influence de la guerre russo-japonaise de 1904-1905) qui apparurent dès 1915 pour être remplacé définitivement en 1917 par des mortiers pouvant projeter des mines à très forte capacité explosive (45kg d'explosifs).

- les trois générations de **mortiers français** de la première guerre, le mortier de fabrication artisanale (cellier ou taupia), le "crapouillot" qui disposait d'une queue de 58 mm de diamètre et avait une portée variant de 450 à 1500 mètres, puis enfin l'obus-mortier qui envoyait des projectiles à 580 mètres par air comprimé.

- les **obus de mortiers britanniques** ("plum-pudding") qui servaient essentiellement à détruire des barbelés, des "rouleaux à pâtisserie" permettant d'accueillir environ deux kgs d'explosifs ou encore des mortiers à gaz constitués par un simple tube de métal de 21 centimètres de diamètre ayant une mise à feu intérieure et électrique... (matériel trouvé entre Gouzeaucourt et Trescaut, puis à Honnecourt sur Escaut).



Mannequin de fantassin français à la veille de la contre-offensive victorieuse de l'été 1918. Il est équipé du masque à gaz ARS modèle 1917, d'un poignard de tranchée "Le Vengeur" et du fusil BERTHIER 1907/1915 en 8 millimètres LEBEL

- de lourdes **mines à gaz allemandes** (30 kg) avec mise à feu extérieur par allumage électrique, ainsi que des lance-grenades à percuteur (1916).

En entrant dans la salle consacrée à la guerre de tranchées, il importe aussi de jeter un œil sur l'affût anti-tank trouvé sur le site de Bonavis (2^{de} Bataille de Cambrai).

De part et d'autre de la pièce, on découvre enfin divers **mannequins** représentants des soldats de la Grande Guerre. Vous pouvez regarder par exemple le **fantassin français de l'Été 1918** revêtu de son uniforme "*bleu horizon*", coiffé d'un casque bleu (modèle 1916) et dont le visage est dissimulé par un masque à gaz A.R.S. (modèle 1917). Il est armé d'un fusil BERTHIER (modèle 1907) et d'une baïonnette LEBEL (1886).

En face de celui-ci, on observe sous une magnifique collection de revolvers et pistolets automatiques (lance-fusée britannique)... un autre mannequin de **sous-officier français** armé d'un revolver (modèle 1898) dans son étui simplifié. Enfin, dans un autre côté de la pièce, on remarquera ce soldat allemand coiffé par un stalheim et revêtu d'une **imposante cuirasse d'acier** (de 18 kg) qui servait à le protéger des blessures par balle ou éclats (celle-ci a été découverte à Marcoing).

Divers **objets et documents** pourront également attirer l'attention du visiteur : une gamme impressionnante de cartouches, une hache d'abordage utilisée par les sapeurs britanniques lors de la seconde Bataille de Cambrai, plusieurs caisses à grenades d'origine française, allemande, britannique, puis enfin quelques lampes de poche qui étaient bien entendu utilisées dans les souterrains et un sac à dos allemand en peau de vache (1918).

Cette salle est très agréable à parcourir puisqu'en cheminant, le visiteur peut aussi admirer des photographies, cartes et illustrations anciennes, diplômes de guerre... Elle a également le mérite d'être pédagogique. En effet, tous les éléments exposés ont été identifiés et sont accompagnés de notices explicatives. De plus, de nombreux schémas (des bombes de tranchée par exemple) éveilleront sans nul doute l'intérêt des amateurs d'armes.

Seconde salle : L'artillerie de campagne

Cette salle s'ouvre sur le **drapeau authentique de l'union des Poilus de Bantouzelle** conservé pieusement en mairie depuis les années 1920. Il est présent pour rappeler le sacrifice des nombreux enfants de Bantouzelle morts pour la patrie. Ce drapeau est entouré de deux mousquetons BERTHIER 1892 et 1916.

Au centre, on distingue **trois mitrailleuses** qui appuyèrent l'infanterie des différentes puissances lors de la Première Guerre :

- Une mitrailleuse lourde allemande (**Maxim, 1908**) découverte à Verdun, pesant 26 kg 450 avec refroidissement par eau et tirant 300 à 400 coups par minute. Elle était difficilement manœuvrable, puisque l'affût pesait 31,980 kg (Cf. La photographie). Sa cadence de tir était si faible qu'en l'entendant, on pensait au bruit d'un moulin à café.

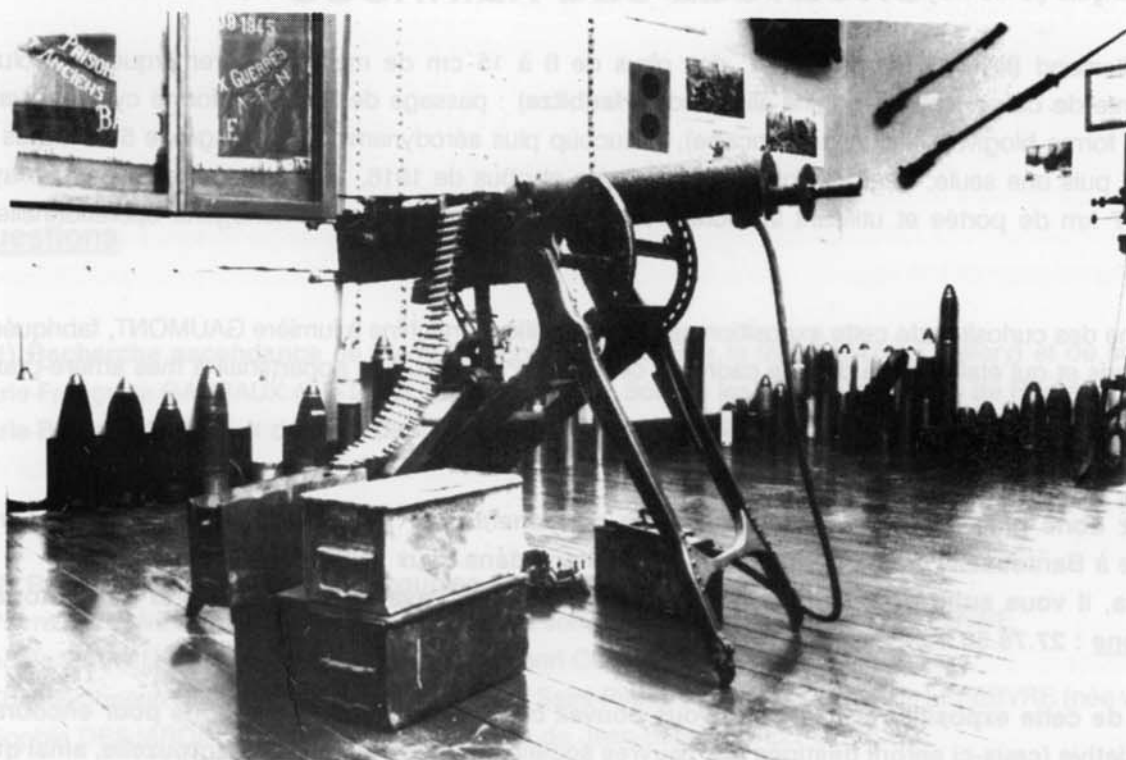
Elle fut améliorée et allégée avec la **Spandau 1917** (poids : 17 kg) dont on trouve également un exemplaire dans cette exposition.

- Une mitrailleuse britannique (**Vickers, 1912**) avec sa bande souple de 250 cartouches et son système de refroidissement par eau, ainsi qu'un fusil-mitrailleur **Lewis** (découvert à Bouchavesnes).

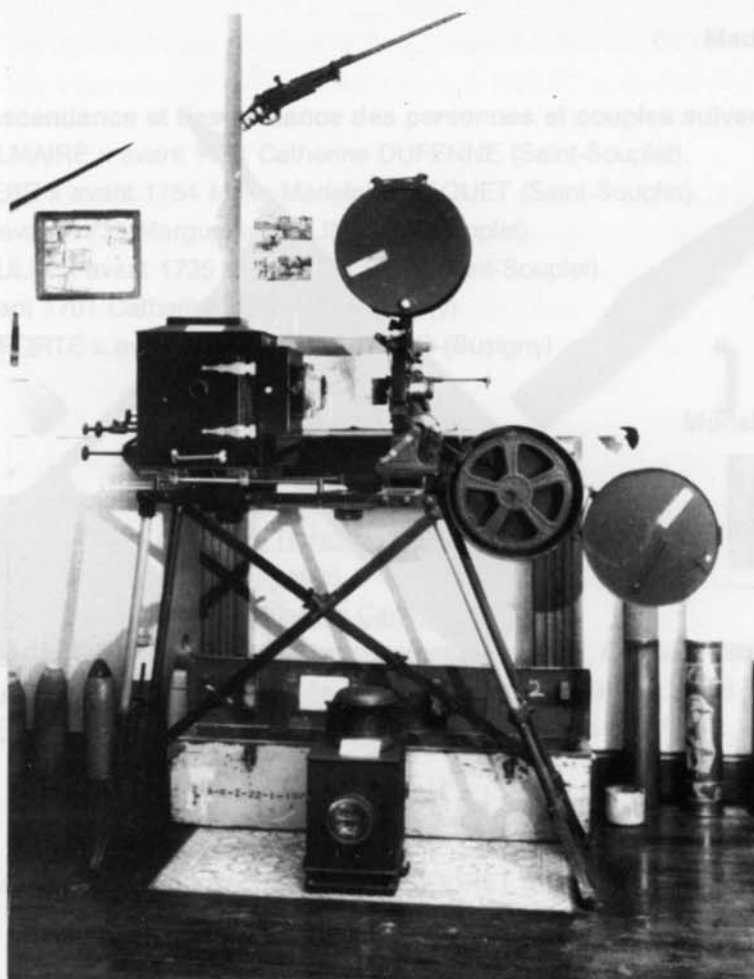
- Une mitrailleuse française **Hotchkiss** avec cette fois une bande métallique rigide qui ne pouvait accueillir que 25 cartouches. Elle tirait néanmoins 500 coups à la minute.

Cette dernière salle est aussi la salle des **obus**.

- obus de chars britanniques (6 livres à 8 pouces, c'est à dire de 57 à 203 mm).



Mitrailleuse lourde MAXIM 08 (Mashinengewehr MG 08). Poids : 26 kg 450. Calibre : 7,92 millimètres. Refroidissement par eau. Cadence de tir : 300 à 400 coups/minutes. Vitesse initiale : 892 mètres/seconde.



Machine à lumière GAUMONT fabriquée en 1907 à Paris, utilisée dans le cadre du cinéma des Armées

- obus français (le de Reyffie de 1870 et ensuite des obus de la Première Guerre ayant de 65 à 155 mm de calibre).
- obus allemand (le vieux modèle 1891; des obus de 6 à 15 cm de marine. On remarquera l'évolution intéressante de ce projectile d'origine allemande (**Haubitze**) : passage de l'obus de forme cylindrogivale à l'obus de forme biogivale (influence française), beaucoup plus aérodynamique; passage de 5 ceintures à 3 ceintures, puis une seule; obus explosif à fausse ogive et obus de 1916, 15 cm, pour contrebatterie ayant jusqu'à 17 km de portée et utilisant la toute première fusée à mouvement d'horlogerie opérationnelle de l'histoire...

Enfin, l'une des curiosités de cette exposition est une magnifique machine à lumière GAUMONT, fabriquée en 1907 à Paris et qui était utilisée dans le cadre du cinéma aux Armées. Elle appartenait à mes arrière-grands-parents qui tenaient un cinéma à Bertry...

N'hésitez donc plus ! Venez visiter l'exposition permanente sur l'armement de la Première Guerre mondiale à Bantouzelle qui se tiendra pendant... 10 ans dans deux salles de la mairie.

Pour cela, il vous suffit de prendre rendez-vous 48 heures à l'avance avec la mairie de Bantouzelle (Téléphone : 27.78.50.24).

L'entrée de cette exposition est gratuite, vous pouvez cependant effectuer des dons pour encourager cette initiative (ceux-ci seront destinés aux œuvres sociales de la commune de Bantouzelle, ainsi qu'au "Souvenir Français"). Vous pourrez également signer le livre d'or afin de consigner vos impressions sur cette exposition ou tout simplement pour faire état de votre passage.

Hubert DEBUT



Drapeau de l'Union des Poilus de Bantouzelle

COURRIER DES LECTEURS

Questions

9/1) Recherche ascendance de Pierre-François MAIRESSE († le 09.04.1747 à Caullery) et de son épouse Marie-Françoise GAUBAUX († le 28.05.1750 à Caullery). Sont-ils les enfants respectifs de Pierre MAIRESSE et Marie-Barbe LANGLET et de Jean-Baptiste GAUBAUX et Marie GAMBIEZ ?

Madame J-M. H. (Cambrai)

9/2) Recherche ascendance des couples et personnes suivants :

- * Pierre COMMEN (né vers 1781 à Quiévy ?) et son épouse Marie-Catherine LEFEBVRE.
- * Adèle DAVOINE (née vers 1824), épouse d'Henri COMMEN.
- * Charles-Joseph DELPORTE (né le 21.06.1790 à Saint-Python) et son épouse Julie LEFEBVRE (née vers 1789).
- * Sophie DESJARDINS (née vers 1819), épouse de Jean-Baptiste DELPORTE.
- * Jean-Baptiste SANTERRE († le 20.04.1824 à Avesnes-les-Aubert) et son épouse Marie Claire PAYEN.
- * Jean-Baptiste MACHUT (né vers 1773 à Boussières) et son épouse Albertine BODEHONT (née vers 1778 au Cateau).

Madame L. C. (Valanjou, 49)

9/3) Recherche ascendance et descendance des personnes et couples suivants :

- * Jean-Claude DELMAIRE x avant 1751 Catherine DUFENNE (Saint-Souplet).
- * Toussaint DOSIERE x avant 1754 Marie-Madeleine PAQUET (Saint-Souplet).
- * Michel HULIN x avant 1735 Marguerite HULIN (Saint-Souplet).
- * Jean-Jacques HULIN x avant 1735 Marie GOSSART (Saint-Souplet).
- * N... LEROY x avant 1701 Catherine LEMAIRE (Busigny).
- * Ferdinand DELAPORTE x avant 1701 Marie SPROCQ (Busigny)

Monsieur M. P. (Capbreton, 40)

9/4) Recherche les ouvrages suivants :

- * BOULY, Eugène. Les soirées de l'abbé Tranchant. 1845.
- * BOULY, Eugène. Les bords de l'Escaut. 1838.
- * BRUYELLE, Adolphe. L'indicateur des rues de Cambrai. 1852.
- * DELOFFRE, A. Les logements militaires et les casernes à Cambrai. Régnier. 1889.
- * DELOFFRE, A. Les vingt années de la vie de Fénelon à Cambrai. Renaut. 1888.
- * Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai (Tomes antérieurs au n° 64).

Monsieur G. V. (Cambrai)

9/5) Recherche ascendance de Joseph-Antoine LAMOURET (né vers 1754 ? - † à Ribécourt le 4.07.1817)

Monsieur A.L. (Honnecourt)

9/6) Recherche le lien de parenté entre les PUCHE installés à Montécouvez (Crèvecœur) vers 1700 et les PUCHE de Gouzeaucourt, Villers-Plouich et Villers-Guislain.

Monsieur F. P. (Saint-Quentin)

9/7) Recherche lieux d'origine de Nicolas VILLAIN (né vers 1716 ? - décédé à Wambaix le 14.08.1746) et de son épouse Marie-Reine FOULON. Mariage vers 1737 (?). L'époux est le neveu de Melchior VILLAIN, décédé à Wambaix le 11.01.1742 à l'âge de 74 ans. L'épouse a une sœur prénommée Martine demeurant à Bugnicourt.

Monsieur A. G. (Les Rues des Vignes)

Réponses

*** Réponses à la question de Mme C. C-C. de Berck-sur-mer (C.T.H. n° 5) Descendance TALFER (Honnecourt) :** Je descends par trois fois d'Alexandre TALFER (cité dans la revue C.T.H. n° 6).

Ma mère née Nelly-Julia TALFER (15.08.1894 à Honnecourt) était la fille de Louis-Eugène-Oscar TALFER (26.11.1867) qui était lui-même fils de Lézin TALFER (4.02.1843) et de Célénie Dorlizka TOTTET (3.02.1840). Lézin était le fils de Louis TALFER (vers 1821) et de Sophie VILAIN (vers 1821). Louis TALFER est le fils de Jean-Louis TALFER (né vers 1775), lui même fils d'Alexandre TALFER.

Sophie VILAIN est la fille d'Amélie TALFER (vers 1793) qui est une aute fille d'Alexandre.

Quant à Célénie Dorlizka TOTTET, elle était la fille d'Eusébie DUBOIS (vers 1813) qui était une fille de Philippe Auguste DUBOIS (fils d'une Célestine TALFER !) et de Célestine TALFER, une autre fille d'Alexandre TALFER et de Joséphine LEVEQUE...

Descendance COQUERELLE : Mon ancêtre Joséphine LEVEQUE (voir ci-dessus) était la fille de Louis-Joseph LEVEQUE et d'Amélie COCRELLE. Cette dernière, native d'Epehy était la fille de Pierre-François COCRELLE et de Marie-Marguerite CLAIRE.

Léone LOMBARD (Honnecourt)

*** Descendance COQUERELLE :** Mon ancêtre Julie COQUERELLE (né vers 1794 à Honnecourt - † le 20.10.1872 à Honnecourt), fille de Pierre Joseph COCRELLE et de Rosalie BILLY épousa en premières noces Louis-Joseph QUEVREUX et en secondes noces le 26.05.1830 Célestin LAMOURET (1805 Ribécourt-13.03.1856 Honnecourt).

André LAMOURET (Honnecourt)

*** Réponse à la question 7/1 :**

Anne SORLIN, veuve de Jean GABET de Ligny épousa (c.m.) le 29.11.1645 (2E26-23, A.D.N.) Jacques TAISNE. Dans les témoins, on cite Pierre GABET, beau-frère de l'épouse, laboureur à Clary. Il serait intéressant d'en connaître l'ascendance et descendance.

Jocelyne SANDRAS (Avesnes-les-Aubert)

*** Réponse à la question 7/13 :**

Jean-Baptiste LEVEQUE, né vers 1791 à Honnecourt est le fils de Siméon LEVEQUE (décédé le 11.03.1810) et de Anne-Catherine MERRIAUX (décédé le 17 mars 1820 à Honnecourt).

Siméon LEVEQUE est le fils de Martin LEVEQUE (né à Aubencheul, fils de Martin LEVEQUE et d'Agnès GRAUX) qui épousa à Honnecourt le 22.02.1751 Geneviève MORTELETTE, (décédée le 20 brumaire an XII (fille d'Antoine MORTELETTE et d'Antoinette LEFRANC).

André LAMOURET (Honnecourt)

*** Réponse à la question 8/1 :**

Martin BARALLE, baptisé à Thun-Saint-Martin le 4 juillet 1703, fils de Joseph BARALLE et de Cécile LEMAIRE (mariés avant 1696). Il épousa le 3 novembre 1723 à Thun-Saint-Martin Marie-Hélène LEMAIRE (née vers 1700).

Jean-Claude SALLEZ, baptisé à Thun-Saint-Martin le 6 mai 1701, décédé au même lieu le 24 juillet 1748 était le fils de Philippe SALLE et de Marie DANGUIEN (mariés avant 1696). Il épousa Jeanne-Marguerite PAGNIEN, baptisée à Thun-Saint-Martin le 4 novembre 1696, fille de Jean PAGNIEN et de Marguerite LEMAIRE.

Hilarion LECHIEN ou LEQUIEN, dîmeur de Thun-Saint-Martin en 1728 (série 4G 3740, A.D.N.) a épousé Barbe SEGARD avant 1695 : une de leurs filles Marie-Josèphe, baptisée le 14 janvier 1695 eut pour parrain Jacques Philippe d'HERBAIS de THUN.

Gaspard GUIDEZ, né vers 1666, est mort à Thun-Saint-Martin le 12 mai 1748. GUIDEZ est un vieux nom de Thun : dans les Archives de l'Hôpital Saint-Jean de Cambrai, on peut découvrir l'acte de décès en février 1667 de Gilles GUIDET, fils de Jean et d'Anne MACENET, valet de Monsieur de THUN.

Marie LEMAIRE, épouse de Gaspard GUIDEZ est décédée à Thun-Saint-Martin le 15 décembre 1737. La famille LEMAIRE est également représentée dans ce village depuis au moins le XVI^{ème} siècle (Cf. La fondation Quentin LEMAIRE en 1629 dans : "L'Eglise de Thun-Saint-Martin" par Nicolas DHENNIN et Pierre MOLLET).

Arnaud GABET (Les Rues des Vignes)

*** Réponse à la question 8/2 :**

Il conviendrait d'avoir plus de renseignements (dates et lieux) sur les familles COLAU et DUPUIS. En effet, la famille COLEAU, COLAU ou COLLEAU est très représentée dans le secteur Thun-L'Evêque, Abancourt, Paillencourt. Dans l'index de la Généalogie DENIMAL de Paillencourt, ainsi que dans les registres paroissiaux retranscrits par l'abbé JOSQUIN, on trouve régulièrement ce patronyme.

En 1618, une Marie COLEAU de Thun-L'Evêque épouse Augustin DELIMAL (Archives Hospitalières), dès 1675-1680, on trouve dans les registres paroissiaux de Paillencourt une Catherine COLLAU qui épousa vers 1675-1680 Lambert DELOFFRE.

Madame LALLEMENT-DENIMAL (†)

*** Réponse à la question 8/4 :**

Anne-Benoîte (alias Marie Benoîte) CASIEZ, née le 30.03.1781 à Bertry est la fille de Jean-Charles et de Marie-Françoise BUSTIN. Il a épousé le 4 fructidor an XII à Busigny Charles-Antoine ROBERT, bûcheron, né le 14 septembre 1779 à Busigny, décédé le 15 mars 1837 à Busigny, fils de Jean-Charles et de Catherine Marie Josèphe LEGRAND.

Jean DOFFE (Hardricourt, 78)

*** Réponse à la question 8/5 et demande de compléments de réponse:**

La famille LALLAING (ou LALIN) est présente à Crèvecœur dès le début du XVII^{ème} siècle. On pourrait proposer la filiation suivante, mais est-elle satisfaisante ?

- Augustin LALLAING (cité à Crèvecœur en 1632; E 2464...)

- Pierre LALAIN (v.1610-décédé à Crèvecœur avant le 11.07.1670) épouse Marie GANE (fille de Mathieu GANE demeurant à Vaucelles; citée dans les Archives Hospitalières de Cambrai, cueilloir des rentes de l'hôpital Saint-Jean à Crèvecœur) d'où :

- 1) Louise LALIN († après 1675; citée dans la série 28H 207, A.D.N.).
- 2) Jean LALIN, († après le 21.5.1689 / avant le 02.04.1718) x Jeanne PRINCE († après 1718; 28H 207, A.D.N.).
- 3) Nicolas LALAIN († avant 1677).
- 4) Anne LALIN († avant 1675) x Martin LERICHE de Crèvecœur.
- 5) Françoise LALAIN, de Vaucelles x (c.m.) 21.5.1689 Jean DEBU de Ribécourt (2E26-12, A.D.N.), d'où Marie-Anne et Marie Jeanne DEBUS (cités 2E26-358, A.D.N.).
- 6) Marguerite LALAIN x Jacques DESCAUDAIN d'Aubenchoul au Bois (Cf. Baux de 9 muids de terres labourables à Aubenchoul au Bois en 1662, 1677, 1687).
- 7) Marie LALAIN x vers 1680 Jacques BANCOURT (de Montécouvez).
- 8) Christophe LALAIN (né vers 1637, décédé après le 09.02.1720. Test. 2E26-358, A.D.N.), échevin de Crèvecœur entre 1701 et 1704, épousa avant 1690 Barbe LEFEVRE († avant le 06.04.1690), épouse le 6.04.1690 (c.m. 2E26-11, A.D.N.) Marie LESAIGE, décédée avant 1709 (28H 222, A.D.N.), fille de feu Jean LESAIGE et de Simone CHARLET de Masnières, d'où :

* d'un premier lit :

- a) Marie-Anne LALAIN, demeurant à Vaucelles (citée dans la série 2E26-11, A.D.N.) et probablement (?)
- b) Michel LALAIN (né vers 1677), échevin de Crèvecœur de 1727 à 1730.
- c) Jean-Philippe LALAIN (né vers 1679-décédé à Marcoing le 29.10.1725), épousa en premières noces vers 1712 Marie-Joseph MILLEVILLE (veuve de Jacques DESCAUDAIN, fils de Marguerite LALAIN, d'où dispense de consanguinité 5 G 454, A.D.N.), épouse en secondes noces à Marcoing le 11.09.1714 Catherine Joseph DELEAU, d'où :

- du premier lit : Marie-Jeanne x 02.09.1737 (c.m. 2E26-75, A.D.N.) Nicolas BASSELET, meunier à Vaucelles.
- du second lit : Jean-Philippe, Jeanne-Marie et Pierre-Antoine (dont la descendance est connue).

Arnaud GABET et Jocelyne SANDRAS

G.G.A.C.

Groupe des Généalogistes Amateurs du Cambrésis

Siège social : Groupe scolaire Suzanne LANNOY, impasse d'Erre à Escaudœuvres

Adresse : Boîte Postale 34 - 59161 ESCAUDOEUVRES.

Le G.G.A.C. publie depuis maintenant un an un bulletin intitulé **FARDA** dans lequel vous trouverez de nombreuses informations sur la généalogie dans le Cambrésis ainsi qu'un courrier des lecteurs.

INFORMATIONS-MANIFESTATIONS-PUBLICATIONS

INFORMATIONS

* Calendrier des réunions de l'Association :

Samedi 30 avril 1994

Samedi 28 mai 1994

Samedi 25 juin 1994

* Depuis le mois de janvier 94, l'Association "Cambrésis Terre d'Histoire" organise des réunions à thèmes :

- Le 26 février, l'Association a convié à sa réunion mensuelle tous les exploitants ou descendants d'exploitants de fermes de l'ancienne abbaye cistercienne de Vaucelles (Vaucelles, Bonne-Enfance, Montécouvez, Bonabus, les Angles, Grattepanche, la Vaucelette)... Cette réunion a permis de poser des jalons avant la publication de l'ouvrage sur les "Fermes et fermiers de l'abbaye de Vaucelles de 1132 à nos jours".

- Le 26 mars, l'Association a organisé une réunion à l'occasion du bicentenaire du séjour de Joseph Le Bon à Cambrai. Chaque membre a fait part de souvenirs de la Terreur dans son village.

- Le 30 avril, Monsieur André VERRIEZ est venu présenter ses études sur les bombardements de Cambrai d'avril-mai-juin 1944.

Prochainement, "Cambrésis Terre d'Histoire" escompte organiser des réunions sur l'invasion allemande d'août 1914, sur la libération de l'arrondissement par les Américains le 2 septembre 1944 et sur la vie près du canal de Saint-Quentin.

* **Nécrologie** : C'est avec regret que nous avons appris le décès du docteur Robert PROY de Walincourt qui avait activement participé à la rédaction de notre article intitulé *"La Collégiale disparue de Walincourt"* (C.T.H. n° 4). Sincères condoléances à sa famille.

* La revue "Cambrésis Terre d'Histoire" est en vente :

A **Cambrai** (Maison de la presse, Le furet du Nord, Office de Tourisme, Librairie Bonduelle, Bibliothèque municipale), à **Caudry** (Maison de la presse), au **Cateau-Cambrésis** (Librairie Ledru), à **Solesmes** (Maison de la presse), à **Avesnes-les-Aubert** (Maison de la presse), à **Iwuy** (Tabac-Journaux Picart), à **Vaucelles** (Café de l'abbaye).

* Nous avons été récemment subventionnés par la municipalité de Banteux (500,00 francs).

MANIFESTATIONS

* Nicolas DHENNIN, Pierre MOLLET et la municipalité de Thun-Saint-Martin ont organisé une journée "portes ouvertes" à l'église de Thun-Saint-Martin le dimanche 24 avril 1994 à l'occasion de la parution et de la dédicace de leur livre : "**L'Eglise de Thun-Saint-Martin**".

PUBLICATIONS

* REVUE n° 1 (réédition)	épuisée
* REVUE n° 2	épuisée
* REVUE n° 3	épuisée
* REVUE n° 4	15,00 francs (en voie d'épuisement)
* REVUE n° 5	20,00 francs
* REVUE n° 6	20,00 francs
* REVUE n° 7	20,00 francs
* REVUE n° 8	20,00 francs

N.B : 8,00 francs de frais d'envoi sont à rajouter par exemplaire (16,00 francs pour 2 ou 3 exemplaires / 21,00 francs pour 4 et plus).

HISTOIRE DE BLECOURT épuisée

L'EGLISE DE THUN-SAINT-MARTIN 110,00 francs (+ 16,00 francs de frais d'envoi)

Les prochaines publications de l'Association :

- Tracés dans la pierre : Textes, graffiti et dessins de l'abbaye de Vaucelles (octobre 1994)
- Les mémoires de Cyril LORRIAUX (date indéterminée)
- Histoire d'Honnecourt-sur-Escout (printemps 1995)
- Fermes et fermiers de l'abbaye de Vaucelles de 1132 à nos jours (date indéterminée).

L'AMICALE PHILATELIQUE DU CAMBRESIS

Les réunions de l'Amicale Philatélique du Cambrésis se déroulent tous les premiers et troisièmes dimanche de chaque mois (sauf au mois d'août) de 10 heures à 12 heures au centre social (premier étage) Martin-Martine situé rue de Londres à Cambrai.

Pour vos correspondances et informations, écrivez au 3 rue de la Pépinière - 59400 CAMBRAI.
Tél : 27.81.32.41

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Je souhaite m'abonner à la revue trimestrielle "**Cambrésis Terre d'Histoire**" et m'engage alors à verser la somme de **80 francs** (soit 4 numéros à 20 francs) par chèque bancaire ou postal.

Signature :

N.B : L'abonnement est de 110 francs français pour les pays étrangers.

BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Je souhaite adhérer à l'association "Cambrésis Terre d'Histoire", promouvoir et protéger avec nous le patrimoine historique et culturel du Cambrésis en participant à nos réunions mensuelles, à nos diverses manifestations et à l'élaboration de notre revue, afin que l'histoire de nos villages soit préservée et communiquée à toutes les personnes qui pensent que le présent et l'avenir peuvent exister en tenant compte du passé... Je m'engage alors à verser la somme de **70 francs minimum** par chèque bancaire ou postal.

Signature :

Appel de l'Association généalogique Flandre-Hainaut : J'ai un ancêtre batelier

Par Jean-Jacques TAILLIEZ

Vous ne direz plus jamais cela. Car un batelier n'est pas une personne solitaire. Il vit en troupeau. A bord de sa péniche, avec ses confrères en batellerie, il navigue toute l'année le long des canaux et voies navigables d'une région, d'un bassin.

Votre ancêtre batelier est né sur le bateau de ses parents... donc bateliers. Sitôt ce bateau amarré près d'un pont, d'une écluse, l'enfant est déclaré et baptisé à l'ombre du clocher le plus proche.

Parrain et marraine sont des collègues bateliers, voguant dans les parages à ce moment là. Ses frères et sœurs entreront dans ce monde dans des conditions identiques, mais en d'autres localités imprévues et différentes.

Il s'est marié avec une fille de bateliers amis ou parents, rencontrée après cent chassés-croisés, rarement avec une *terrienne*. La noce a été célébrée dans un lieu choisi à la meilleure convenance des familles, dans un grand concours de bateliers. Quelques *terriens* dont on a fait connaissance au hasard des relations commerciales ou administratives et qu'on a voulu *honorer*, ont été invités. Dans le registre paroissial, l'acte de mariage mentionne les acteurs de la cérémonie, aux liens de parenté entrecroisés. Presque tous sont qualifiés de *batelier de...* telle ou telle circonscription territoriale, mais avec des lieux d'origine divers.

Les naissances, les décès des jeunes enfants, ceux des parents surviendront, eux aussi, inopinément, au fil de l'eau. Ce sont les registres paroissiaux et d'état-civil locaux qui les enregistreront.

L'époux survivant (si c'est la femme, elle sera qualifiée de *batelière*) aidé d'un de ses enfants, poursuivra le trafic jusqu'au temps de lui céder la barre. Ainsi, avec le bateau, se transmettait l'amour d'un métier, profondément ancré dans le cœur et les mœurs de quelques familles, presque des clans, essaimés tout le long du réseau fluvial.

Un ancêtre batelier en cache donc presque toujours d'autres... mais dispersés. *Le fil bleu* de leur histoire sera l'enfilade des cours d'eau sur lesquels ils ont navigué, jalonnés d'églises et de mairies à découvrir. L'ancienneté de la richesse économique de notre région, la densité d'un réseau navigable, débouchant à travers les *Pays-Bas Espagnols*, dans la Mer du Nord, ont fait vivre des dizaines de milliers de bateliers que beaucoup d'entre nous découvrent maintenant parmi leurs ancêtres.

D'où l'idée, déjà exprimée, de demander dans le cadre de notre Union régionale, l'URAG 59/62, à tous les généalogistes travaillant sur les registres des paroisses et communes bordant ces cours d'eau, le relevé de toutes informations sur les bateliers rencontrés. Une centralisation informatique permet d'envisager la constitution d'un document utile à tous. C'est la seule tentative possible d'une reconstitution des familles de bateliers. Ce serait aussi une contribution originale, inédite, certainement appréciée, aux initiatives du Musée d'Ethnologie régionale de Béthune au moment où cette ville accueille la Direction Nationale des Voies Navigables de France.

L'appel à ce travail collectif reste permanent.

Merci de bien vouloir communiquer vos informations à l'A.G.F.H., B.P. 493. 59321 VALENCIENNES CEDEX ou de les transmettre à Madame DAMSIN, 16 rue du Docteur Vaillant, 93220 GAGNY, qui a suscité et accepté cette tâche de centralisation.

Jean-Jacques TAILLIEZ